

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2299

18 septembre 2013

SOMMAIRE

Boucherie-Charcuterie Peporté, S.à r.l.	110351	Lumension Security S.A.	110310
Caulkett (Luxembourg) Sàrl	110352	LuxGene S.A.	110310
C & C Investment S.A.	110351	Mabel 2	110329
C & C Management S.A.	110351	Marcol Europe Investments S.A.	110314
CEON Fund SICAV SIF SCA	110351	Marguerite Waste Ireland S.à r.l.	110315
Coriolan	110351	Matsa S.A.	110306
Epos Invest S.A.	110339	MegaFit S.A., SPF	110326
Faltain Limited	110352	Meigerhorn Echandens Holding S.à r.l.	110326
Gecos Finance S.A.	110330	Meigerhorn II Delémont S.à r.l.	110314
Gecos Finance S.A.	110330	Melusina Two	110311
Gedeam Investments Group Inc. S.A.	110329	Metalltechnik Aktiengesellschaft	110306
Green Bear S.A.	110352	METRO INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial	110306
GSC European CDO II S.A.	110330	Milo Holdings S.à r.l.	110314
Inside Hotel S.à r.l.	110339	Mirambeau S.A.	110307
Intralot Luxembourg S.A.	110329	Mirambeau S.A.	110307
Investment Circle S.A.	110329	MT Finance S.A.	110307
Isos Technologies S. à r.l.	110310	Noir & Mat Immo S.A.	110334
I-Wohnen S.à r.l.	110326	Okean Elzi Soparfi S.A.	110331
Kani Lux Holdings S.à r.l.	110333	Orange India Holdings SARL	110334
Katia Immobilière S.A.	110332	Ourson	110331
KBC Life Fund Management	110333	Oyster Circle Luxembourg Company	110331
KBC Life Fund Management	110333	Park Invest International S.A.	110352
La Cave du Sommelier	110333	PCV Lux S.C.A.	110352
La Jonquille S.A. SPF	110309	Pierson Invest S.A.	110352
Lamberti & Partner S.à r.l.	110307	Private Equity Capital Germany (GP) S.à r.l.	110331
Leopard Germany Master Holding Compa- ny S.à.r.l.	110308	Property Trust Bernau, S.à r.l.	110332
Leopard Germany Property ME 1 S.à.r.l.	110308	Property Trust Dresden, S.à r.l.	110332
LIPI Société Luxembourgeoise d'Ingé- rie et de Participation S.A.	110309	RI Menora German Holdings 2 S.à r.l.	110340
LogiCor Holding S.à r.l.	110308	Segepa S.A. SPF	110340
Loizelle SA	110309	Société d'Importation de Produits Electri- ques au Luxembourg	110350
Lumension Security S.A.	110308	Top Etanche S.A.	110306

Matsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 124.490.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 juillet 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013106161/11.

(130129040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Metalltechnik Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 127.518.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

METALLTECHNIK AKTIENGESELLSCHAFT

Référence de publication: 2013106166/10.

(130128096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

METRO INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 6.462.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106168/10.

(130128393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Top Etanche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, Z.I. de Riesenhoff.
R.C.S. Luxembourg B 162.854.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 15 mars 2013:

1. L'Assemblée accepte les démissions des administrateurs de la société:

Monsieur Grégory Cavelier

Monsieur Fabrice Grignard

Madame Angélique Mertus

2. L'Assemblée nomme des nouveaux administrateurs en remplacement:

Monsieur Romain Liban, né le 22 novembre 1971 à Messancy, demeurant à B-6890 Transinne, 3, rue de la Chapelle.

Monsieur Elvir Palivani, né le 30 juin 1977 à Radesa-Dragas (Yougoslavie), demeurant à L-4103 Esch-sur-Alzette, 25, rue de l'Ecole.

Monsieur Emmanuel Vanquin né le 31 décembre 1974 à Arlon, demeurant à B-6840 Hamipré, 25/1, Chaussée d'As-senois.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

F. Grignard / Signature

Administrateur Délégué / -

Référence de publication: 2013107443/23.

(130129526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Mirambeau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 55.020.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 juin 2013 au siège de la société

L'assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Hans DE NEEF, né le 28 juillet 1967 à Aalst, demeurant à 9300 Aalst (Belgique), Frédéric Van der Nootstraat, 14/2, pour une durée de six années, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de la société VGD EXPERTS-COMPTABLES SàRL, immatriculée au R.C.S. sous le numéro 53.981, ayant son siège social au 6, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, en tant que Commissaire, pour six années jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle en 2019.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013106171/15.

(130128577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Mirambeau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 55.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013106172/11.

(130128578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

MT Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 66.672.

Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MT FINANCE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013106179/11.

(130128350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Lamberti & Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 615, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 69.731.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de jugement du tribunal de commerce de Luxembourg du 18 octobre 2012

Il résulte du jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale que les opérations de liquidation de la société LAMBERTI & PARTNER S.à.r.l. (jugement n° 1204/12), dont le siège social à L-2220 Luxembourg, 615, route de Neudorf, de fait inconnue à cette adresse, ont été déclarées closes pour absence d'actif.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Me Sandrine OLIVEIRA

Le liquidateur

Référence de publication: 2013107066/17.

(130130356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Leopard Germany Master Holding Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 155.839.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

M. Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2013107048/13.

(130129822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Leopard Germany Property ME 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 156.011.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

M. Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2013107049/13.

(130129824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

LogiCor Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.120.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013107053/9.

(130130427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Lumension Security S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 57.428.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 28 juin 2013

En date du 28 juin 2013, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler les mandats des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur ses comptes annuels clos au 31 décembre 2013:

* Monsieur Gérard LOPEZ, Administrateur

* Madame Colleen SHANNON, Administrateur

* Monsieur Pat CLAWSON, Administrateur

* Deloitte Audit, Réviseur d'entreprises agréé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Lumension Security S.A.

Signature

Référence de publication: 2013107056/19.

(130130386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

La Jonquille S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 149.633.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue 7 juin 2013

1. L'assemblée a décidé de remplacer avec effet immédiat le Commissaire aux comptes actuel, la société KOHNEN & Associés S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg par la société à responsabilité limitée PERSKY GmbH, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B143543, ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg, en tant que Commissaire aux comptes à partir de ce jour.

Le nouveau Commissaire aux comptes est nommé pour une période de 6 ans.

Fait à Luxembourg, le 7 juin 2013.

Certifié conforme et sincère

Geert DIRKX

Administrateur Unique

Référence de publication: 2013107063/18.

(130129636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

LIPI Société Luxembourgeoise d'Ingénierie et de Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.887.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 23 juillet 2013

Il résulte du procès-verbal que:

Mesdames Elisabeth CUENOD et Odile CUENOD ont démissionné de leur mandat d'administrateurs.

Monsieur Bernard GARCINUNO a démissionné de son mandat d'administrateur-délégué.

Madame Nathalie PRIEUR, née le 8 avril 1967 à Trèves (Allemagne), résidant professionnellement au 45-47 route d'Arlon à L-1140 Luxembourg, Monsieur Jeannot DIDERRICH, né le 27 mars 1973 à Ettelbruck (Luxembourg), résidant professionnellement au 45-47 route d'Arlon à L-1140 Luxembourg et Monsieur Romain WAGNER, né le 26 juin 1967 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg) et résidant professionnellement au 45-47 route d'Arlon à L-1140 Luxembourg ont été nommés administrateurs de la société en remplacement des administrateurs démissionnaires jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013107079/19.

(130130001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Loizelle SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 135.808.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 27 juin 2013 de modifier l'adresse professionnelle de Monsieur Glen Madore, administrateur.

De

9 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

A

208 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Pour Loizelle SA
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013107080/17.

(130129384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Lumension Security S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 57.428.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 142 du 24 mars 1997.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lumension Security S.A.
Signature

Référence de publication: 2013107057/15.

(130130387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

LuxGene S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 77.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013107061/10.

(130130148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Isos Technologies S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 167.670.

Il résulte de trois contrats de transfert de parts sociales datés du 20 janvier 2013, que les transferts suivants ont été opérés au sein de la Société:

- Un transfert de 475.000 parts sociales de Monsieur John Charles David Long, citoyen canadien, né le 1^{er} janvier 1959 à Toronto, Ontario, Canada, résidant au 96 Rancliffe Rd., Oakville, Ontario, L-6H 1B2 Canada, à la société Addison Balfour Limited, une société canadienne, ayant son siège social au 1112 Montgomery Drive, Oakville, Ontario, L6M 1G1 Canada, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Ontario sous le numéro 1845642;

- Un transfert de 25.000 parts sociales de Monsieur John Charles David Long, citoyen canadien, né le 1^{er} janvier 1959 à Toronto, Ontario, Canada, résidant au 96 Rancliffe Rd., Oakville, Ontario, L-6H 1B2 Canada, à Monsieur Wojciech Janowski, né le 15 août 1949 à Varsovie, Pologne, résidant au 19, Boulevard de Suisse, 98000, Monaco; et

- Un transfert de 87.500 parts sociales de Monsieur Paul Mclvor, citoyen canadien, né le 21 Octobre 1968 à Toronto, Ontario, Canada, résident au 1112 Montgomery Drive, Oakville, Ontario L6M 1G1 Canada, à Monsieur Wojciech Janowski, né le 15 août 1949 à Varsovie, Pologne, résidant au 19, Boulevard de Suisse, 98000, Monaco; et

Suite à ces deux transferts, les associés actuels de la Société sont les suivants:

- Monsieur John Charles David Long pour 62.500 parts sociales;
- Monsieur Wojciech Janowski pour 587.500 parts sociales;
- Monsieur Paul Mclvor pour 62.500 parts sociales;
- La société Addison Balfour Limited pour 475.000 parts sociales; et
- Madame Joanna Strozik pour 62.500 parts sociales.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Pour extrait

Un mandataire

Référence de publication: 2013109089/29.

(130132216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Melusina Two, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg E 5.134.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le quatre juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Madame Brigitte Loschetter, pharmacien-biologiste, résidant professionnellement au 101 rue de Luxembourg L-4221 Esch-sur-Alzette, née à Luxembourg le 6 décembre 1963

2) Monsieur Romain Bontemps, expert-comptable et réviseur d'entreprises agréé, résidant professionnellement 7, rue Thomas Edison L-2445 Strassen, né à Dudelange, le 27 décembre 1960,

3) Mademoiselle Sylvie Bontemps, étudiante en médecine, résidant pour les besoins de ses études 7 rue Chevreul, F-75011 Paris, née à Luxembourg, le 22 mai 1992,

4) Monsieur Philippe Bontemps, étudiant, résidant pour les besoins de ses études 37 boulevard Patton, L-2316 Luxembourg, né à Luxembourg, le 8 décembre 1993,

Lesquels comparants agissant ès-qualités, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société civile qui prendra la dénomination de «Melusina Two».

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location, l'administration, la gestion et la mise en valeur de tous biens immeubles, valeurs mobilières, participations, droits de propriété intellectuels et d'une manière générale de biens mobiliers, immobiliers et de droits de toute nature, à Luxembourg ou à l'étranger, pour compte propre.

La société pourra accomplir toutes opérations financières en rapport avec ses investissements. Elle pourra notamment emprunter sous toute forme, en particulier par la voie d'emprunt de fonds avec ou sans garantie et en toutes devises, par l'émission de titres de créance qui peuvent être convertibles et/ou subordonnées ou par l'émission de notes ou de certificats immobiliers et cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de le favoriser. Elle pourra accorder des prêts ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle a pris des participations.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La société aura une durée indéterminée; elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant dans les conditions précisées à l'article 19 des présents statuts.

Sous réserve que l'ensemble des dénonciations effectuées avec effet à un même jour n'ait pas pour effet de porter le nombre d'associés en dessous du nombre requis par la loi, chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de deux mois avec effet au 1^{er} jour du trimestre suivant, par lettre recommandée adressée à la société. La société en informera immédiatement les autres associés qui auront la faculté de dénoncer leur participation avec effet au même jour moyennant préavis d'un mois. Si l'ensemble des dénonciations n'a pas pour effet de porter le nombre d'associés en dessous du nombre requis par la loi, la société procédera au rachat des parts à leur valeur nominale et il sera procédé à une réduction de capital par annulation des parts rachetées sans nécessité de passer par une assemblée générale.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Titre II. - Capital social, parts d'intérêts

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre mille euros (4000 euros) représenté par 1000 parts d'intérêts de catégorie A d'un euro (1 euro) chacune («Parts A») et par 3000 parts d'intérêts de catégorie B d'un euro (1 euro) chacune («Parts B»).

Ces parts d'intérêts sont souscrites comme suit:

- Brigitte Loschetter: 570 Parts A pour une valeur totale de 570 euros et 430 Parts B pour une valeur totale de 430 euros.

- Romain Bontemps: 430 Parts A pour une valeur totale de 430 euros et 570 Parts B pour une valeur totale de 570 euros.

- Sylvie Bontemps: 1000 Parts B pour une valeur totale de 1000 euros.

- Philippe Bontemps: 1000 Parts B pour une valeur totale de 1000 euros.

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quatre mille euros (4000 euros) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Art. 6. Les Parts A sont librement cessibles entre associés de catégorie A. Ceci vaut également en cas de transmission pour cause de mort où elles peuvent également être transmises aux descendants en ligne directe de l'associé décédé. Toute autre cession de Parts A sera soumise aux règles applicables pour la cession de Parts B.

Les Parts B ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés de catégorie A représentant au moins les trois quarts des Parts A existantes.

Sur demande adressée à la société toute ou partie des Parts B peuvent être converties en Parts A avec l'accord donné en assemblée générale des associés de catégorie A représentant les trois quarts des Parts A existantes. Les Parts A sont librement convertibles en Parts B sur demande écrite du titulaire de Parts A adressée au gérant de la société.

Les Parts B ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés de catégorie A représentant au moins les trois quarts des Parts A en circulation appartenant aux survivants.

En cas de refus d'agrément les autres associés s'obligent à reprendre les parts en proportion de leur part dans le capital de la société au moment de la reprise, moyennant paiement de leur valeur à fixer par voie d'expertise.

Art. 7. Les cessions des parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiées à la société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 8. Chaque part d'intérêt confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre des parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du Code civil.

Art. 10. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant par indivis à différents copropriétaires.

Art. 11. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 12. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société; celle-ci continuera entre les autres associés, à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire, lesquels ne pourront prétendre qu'au paiement de la valeur de leurs parts par les autres associés ou par un tiers acheteur présenté par le gérant. En cas de différend sur la valeur des parts, celle-ci sera fixée par expertise.

Titre III. - Administration de la société

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés pour une durée déterminée ou indéterminée. Le ou les gérants peuvent être révoqués à tout moment par décision des associés prise conformément aux présents statuts. Le mandat du ou des gérants est soumis aux règles du mandat du code civil.

Le mandat s'éteint par suite de révocation, de démission, de décès ou autre. L'éligibilité en tant que gérant et l'exercice de la fonction sont obligatoirement liés à la condition de détenir des parts de catégorie A.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature de deux gérants qui peuvent conférer des mandats spéciaux aux associés et/ou à de tierces personnes.

Art. 14. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Titre IV. - Exercice social, États financiers

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 16. La gérance tient une comptabilité des opérations sociales. Elle établira un état de situation du passif et des éléments de l'actif de la société arrêté au 31 décembre de chaque année ainsi qu'un état des produits et charges de l'exercice écoulé.

Titre V. - Réunion des associés

Art. 17. Les associés se réunissent en assemblée générale à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation toutes les fois que les affaires de la société le requièrent ou si la demande en est faite par un associé titulaire de Parts A ou par un ou plusieurs associés représentant un tiers au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins vingt jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 18. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Art. 19. Dans toute réunion d'associés chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-propriétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

En l'absence d'autres dispositions dans les statuts les conditions de quorum et de majorité sont les suivantes:

Les décisions portant modification aux statuts sont prises à un quorum et une majorité des associés représentant au moins les trois quarts des Parts A existantes et représentant au moins un cinquième des Parts B existantes. Il en va de même des décisions ayant trait à l'approbation des états financiers, la nomination et révocation des gérants ainsi que la fixation de leurs pouvoirs et de leur rémunération.

Sauf dispositions contraires des statuts, les autres décisions sont prises à un quorum et une majorité des associés représentant au moins la majorité simple des Parts A existantes et un cinquième des Parts B existantes.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 21. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Art. 22. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille treize.

Évaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, approximativement à la somme de EUR 600,-.

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée illimitée:

- Mme Brigitte Loschetter, prénommée, et
- M. Romain Bontemps, prénommé,

Les deux gérants auront le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par leur signature conjointe conformément à l'article 13 des statuts.

2) Le siège social est fixé au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

3) La société accepte un prêt de 2.000,- euros lui consenti à raison de 1.000,- euros par chacun des deux enfants mineurs des époux Bontemps- Loschetter prénommés, à savoir Nicolas Bontemps et Mathieu Bontemps, et donne quittance pour la réception du montant du prêt.

Sur demande écrite à adresser aux gérants par chaque prêteur après avoir atteint l'âge de 18 ans, le prêt sera converti en parts B à raison d'une part B pour un euro prêté. Le prêt ne porte pas d'intérêt et est remboursable à première demande de chaque prêteur après que ce dernier ait atteint l'âge de 18 ans. La Société ne pourra pas rembourser le prêt sauf en cas de demande d'un prêteur.

Les époux Romain et Brigitte Bontemps-Loschetter, prénommés, déclarent expressément en tant que détenteurs de l'autorité parentale sur leurs enfants communs mineurs Nicolas et Mathieu Bontemps, autoriser et approuver la prédite opération de prêt convertible conclue par et pour leurs enfants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bontemps, Bontemps, Bontemps, Loschetter, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 08 juillet 2013. Relation: RED/2013/1152. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 15 juillet 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013112439/182.

(130136662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Meigerhorn II Delémont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 150.098.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110353/9.

(130134322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Milo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.462.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110361/10.

(130133681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Marcol Europe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.359.

Veuillez noter qu'en date du 29 juillet 2013, Monsieur Giuliano BIDOLI, ayant pour adresse professionnelle, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, s'est démis de ses fonctions d'Administrateur au sein de la Société.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Pour: MARCOL EUROPE INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013110348/15.

(130133693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Marguerite Waste Ireland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 179.077.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of July.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand - Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Marguerite Holdings S.à r.l., a private limited liability company ('société à responsabilité limitée'), incorporated and existing under Luxembourg law, with a share capital of twenty-five thousand Euro (EUR 25.000.-), having its registered office at 1-3, Boulevard, de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 162.622;

Here duly represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a power of attorney given on 27 June 2013.

The said proxy, after having been signed 'ne varietur' by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name "Marguerite Waste Ireland S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Board of Directors of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not).

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies (including but not limited to the granting of any type of loan), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreement under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (hereafter referred to as the "Ordinary Shares") in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the shares are together referred to as the "Shareholders".

The Shares may be issued with or without share premium. For the purpose of these Articles, "Issue Price" for any given Share means the subscription price paid for such Share including its nominal value and any possible share premium. Unless totally or partially allocated to the legal reserve, the share premium paid on any Share shall be transferred to a premium account (the "Share Premium Reserve") which, unless otherwise decided by the Shareholders from time to time, constitute a reserve available for distribution of dividends, liquidation boni, for payment following a capital decrease or a redemption or repurchase of Shares. The Share Premium Reserve can be distributed from time to time upon decision of the Board of Directors.

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Authorised share capital. In addition to the subscribed share capital, the authorized share capital is set at three hundred million Euro (EUR 300.000.000.-). Subject to the provisions of these Articles, the Board of Directors is authorized (but not obliged) until five (5) years after incorporate date to issue on one or several times, and in accordance with the terms and conditions of any agreement entered into by the Company, debt instruments convertible into preference shares (the "Preference Shares" and, together with the Ordinary Shares, the "Shares") (or any other class of Shares having specific rights to be agreed with the Shareholders) to be held by the Shareholder(s). The Preference Shares are classified between Preference Shares of class A (the "A Preference Shares") and of class B (the "B Preference Shares").

The Board of Directors is further authorized to issue, in one or several times, additional Ordinary Shares and such number of Preference Shares upon conversion of the convertible debt instruments (if any) in accordance with their respective terms and conditions. For ease of reference, the Board of Directors is authorised to allocate a series number to each issuance of Preference Shares. The Board of Directors is not authorized to issue additional Shares in any circumstances other than those referred to above.

The Shares issued may be paid up totally or partially by contribution in cash, by conversion of receivables or reserves, or by any combination thereof, to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is also entitled to determine whether a share premium shall be paid and if so, for which amount (in accordance with any applicable agreement to which the Company is party).

The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the convertible debt instruments and/or Shares.

Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital in accordance with the present Articles, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

7. Rights attached to the Shares.

7.1 The rights attaching to the Preference Shares are as follows: a) Dividend

(i) the right to a preferential dividend (the "Preference Dividend") payment on any Eligible Income of the Company; for the purpose of this provision, "Eligible Income" means (A) all direct or indirect income directly or indirectly received, realized from, deriving from or connected to, the Investment, which include (but are not limited to) (i) with respect to the A Preference Shares, any return, yield, interest, indemnity, premium, dividend, capital gains, share premium repayment, liquidation proceeds, management fees, any other form of fee, forex gains or (ii) with respect to the B Preference Shares, any return, yield, interest, indemnity, penalty, late payment interest, forex gains, each time together with any bank interest received on such amounts pending distribution or reinvestment; (B) less any operating charges and exceptional costs of Company in relation to its activity and any required margin, when applicable. For the purpose of this clause, "Investment" shall mean, with respect to each series of Preference Shares, the equity investment (with respect to the A Preference

Shares) or the debt investment (with respect to the B Preference Shares) as defined in the terms and conditions of the convertible debt instrument (if any) which conversion results in the issuance of such series of Preference Shares;

(ii) the Preference Dividend shall be paid before the transfer of any sums to the reserves (subject to making the necessary allowance for the legal reserve);

(iii) the right to the Preference Dividend shall have priority over the rights of the holders of Ordinary Shares;

(iv) if the Eligible Income in any financial year is less than an amount equal to 5% of the nominal value of the Preference Shares (excluding, for the avoidance of doubt, any share premium on the Preference Shares) (the "Threshold"), then the Preference Shares shall be entitled to a privilege equal to the amount of such deficit (the "Privilege");

(v) subject to being reduced in accordance with sub-paragraph (vi) below, to the extent that, in any financial year, the Preference Shares have become entitled to the Privilege, such Privilege will be carried forward to subsequent financial years and accumulated with the Privilege, if any, to which the Preference Shares become entitled under sub-paragraph (iv) above in such subsequent financial years;

(vi) the cumulative Privilege shall be reduced in any financial year by an amount, if any, by which the Eligible Income in that financial year exceeds the Threshold for that financial year and which excess is distributed as a Preference Dividend under sub-paragraph (i) above; and

(vii) on a return of capital on liquidation or otherwise, any profit realised by the Company and attributable to the Preference Shares under sub-paragraph (i) above, even if not previously distributed by the Company, shall be paid to the holders of the Preference Shares in priority to any payment to the holders of Ordinary Shares.

b) Further Participation

The Preference Shares do not confer any further right of participation in the profits of the Company. As a consequence, the Ordinary Shares shall be entitled to any other profit realized by the Company.

c) Return of Capital

The right, on a return of capital on liquidation or otherwise, in priority to any payment to the holders of Ordinary Shares, to:

(i) first, the nominal value of the Preference Shares;

(ii) second, the share premium attached to the Preference Shares (if any);

d) Votes

The Preference Shares have the same voting rights as Ordinary Shares.

7.2 Unless otherwise provided for in the Articles, each Share is entitled to the same rights.

7.3 The Board of Directors (using the authority granted to it under Article 6) or the Shareholders are entitled to amend the rights attached to the Preference Shares as defined under Article 7.1 provided that the sole purpose of such amendments is to reflect the terms and conditions of the convertible debt instrument (if any) which conversion results in the issuance of such series of Preference Shares.

8. Indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

9. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable. Shares are freely transferable among Shareholders or, if there is no more than one Shareholder, to third parties.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares to non- Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

The Company can repurchase its own Shares within the limits set by law.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

A Shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

Chapter III. - Management

10. Management. The Company is managed by a board of directors (the "Board of Directors"). The members of the Board of Directors need not to be Shareholders.

The Board of Directors will be composed of at least three members (the "Directors" and each a "Director").

The Directors shall be appointed at the general meeting of Shareholders for an unlimited period, unless otherwise agreed by the Shareholders. They are re-eligible.

A Director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders in a general meeting.

In the event of one or more vacancies on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors must appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies until the next general meeting of Shareholders.

The Directors shall not be compensated for their services as Director, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse the Directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors are convened by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

Any Director may act at any meeting of such Board of Directors by appointing in writing or by telegram or telefax or email another Director as his proxy.

The resolutions of the Board of Directors shall be adopted by the majority of votes of the Directors present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed to be utilised by any Director, provided that each participating Director is able to hear and to be heard by all other participating Directors whether or not using this technology, and each participating Director shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes that shall be signed by all the Directors present or represented. Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf of each of the Directors present or represented at the meeting provided that each Director present or represented expressed their consent to this process. In such a case, the attendance list of the meeting, to be annexed to the minutes, shall be signed by the chairman and all the Directors present at the meeting. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two Directors.

11. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Representation of the Company. The Company shall be bound by the joint signature of two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Directors.

13. Liability of the Directors. Any Director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any Director and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

14. Delegation and Agent of the Board of Directors. The Board of Directors or any two Directors may delegate powers of the Board of Directors for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Board of Directors or any two Directors will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Chapter IV. - General meeting of shareholder(s)

15. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes. The general meeting of the Shareholders is authorised, in particular, to amend the Articles of the Company, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of the Shareholders.

Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and its decisions recorded are in minutes or drawn-up in writing.

16. Holding of General Meetings. General meetings of the Shareholders are convened by the Board of Directors. Such meetings must be convened if Shareholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the last Thursday of May.

Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Directors.

17. Majorities. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, in accordance with any provisions of the Law.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. - Business year

18. Business year. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Directors and the Board of Directors prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

19. Distribution Right of Shares. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

From the net profit thus determined, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten per cent (10%) of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Directors shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

Interim dividends may be distributed by the Board of Directors in accordance with the law and provided each time that the Board of Directors has previously taken every measure necessary in order to ascertain the existence of distributable sums within the meaning of the law.

Chapter VI. - Liquidation

20. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

21. Liquidation. The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

22. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Thereupon, Marguerite Holdings S.a r.l., pre-named and represented as stated here above, declares to have subscribed and to have fully paid up twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares by contribution in cash, so that the

amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The sole Shareholder resolves to fix the number of Directors of the Company to four (4).
2. The following persons are appointed as Directors of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Michael DEDIEU, managing-director, born on 30 April 1969 in Melun (France), with professional address at 41-43, rue Saint Dominique, F-75007 Paris (France);
 - Mr. David S. HARRISON, CFO and managing-director, born on 15 November 1970 in London (United Kingdom), with professional address at 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
 - Mr. Nicolas MERIGO, CEO and managing-director, born on 4 January 1963 in Lausanne (Switzerland), with professional address at 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and
 - Mr. William PIERSON, managing-director, born on 8 June 1961 in Walworth (Wisconsin-United States), with professional address at 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).
3. The registered office of the Company is 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation is estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq juillet.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand - Duché de Luxembourg

A COMPARU:

Marguerite Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, au capital social de vingt-cinq mille Euro (25.000 EUR), ayant son siège social au 1-3, Boulevard, de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 162.622;

Ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 juin 2013.

Ladite procuration signée 'ne varietur' par le mandataire et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée par leur mandataire, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée constituée ci-après:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Marguerite Waste Ireland S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

3. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non) de quelque forme que ce soit (notamment des titres de couverture synthétique), et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres types d'instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non).

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe (notamment l'octroi de tout type de prêt), prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra notamment accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toute société apparentée ou du groupe ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de toute société apparentée ou du groupe, dans les limites de la loi.

La Société pourra conclure toute forme de contrats de crédit dérivés, en ce compris, sans que cela soit restrictif, tout type de contrat de swap, tel que des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre - partie, tout contrat d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tout autre contrat sur des produits dérivés.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital. Parts sociales

5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (ci-après les «Parts Sociales Ordinaires») sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

Les Parts Sociales pourront être émises avec ou sans prime d'émission, Pour les besoins de cet article, «Prix d'Emission» pour une Part Sociale donnée a pour signification le prix de souscription payée pour cette Part Sociale en ce compris sa valeur nominale et toute prime d'émission éventuelle. A moins qu'elle ne soit intégralement ou partiellement attribuée à la réserve légale, la prime d'émission payée sur une Part Sociale sera transférée sur un compte de prime d'émission (la «Réserve de Prime d'Emission»), lequel, à moins qu'il n'en soit décidé autrement à tout moment par les Associés, constituera une réserve disponible aux fins de distribution de dividendes, boni de liquidation, de paiement suite à une réduction de capital ou un rachat de Parts Sociales. La Réserve de Prime d'Emission pourra être distribuée à tout moment sur décision du Conseil de Gérance.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Capital social autorisé. En plus du capital social souscrit, le capital social autorisé est fixé à trois cent millions Euro (300.000.000 EUR). Sous réserve des dispositions de ces articles, le Conseil de Gérance est autorisé (mais non obligé) jusqu'à cinq (5) après la date de constitution à émettre en une ou plusieurs fois, et conformément aux termes et conditions de tout contrat conclu par la Société, des instruments de dettes convertibles en parts sociales préférentielles (les «Parts Sociales Préférentielles» et, ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les «Parts Sociales») (ou toute autre classe de Part Sociale ayant des droits spécifiques à convenir avec les Associés) à détenir par le ou les Associé(s). Les Parts Sociales Préférentielles sont réparties entre des Parts Sociales Préférentielles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A») et des Parts Sociales Préférentielles de classe B (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B»).

Le Conseil de Gérance est en outre autorisé à émettre en une ou plusieurs fois, des Parts Sociales Ordinaires supplémentaires et un tel nombre de Parts Sociales Préférentielles sur conversion des instruments financiers (le cas échéant) conformément à leurs termes et conditions respectifs. Pour des raisons de facilité, le Conseil de Gérance est autorisé à attribuer un numéro de série à chaque émission de Parts Sociales Préférentielles. Le Conseil de Gérance n'est pas autorisé à émettre des Parts Sociales supplémentaires dans toutes circonstances autres que celles reprises ci-avant.

Les Parts Sociales émises peuvent être libérées totalement ou partiellement par apport en numéraire, par conversion de créances ou réserves, ou par une combinaison de ceux-ci, à déterminer par le Conseil de Gérance. Le Conseil de

Gérance est également autorisé à décider si une prime d'émission doit être payée et si oui, pour quel montant (conformément à tout contrat applicable auquel la Société est partie)

Le Conseil de Gérance peut déléguer à tout Gérant dûment autorisé ou à toute personne dûment autorisée, la fonction de recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des instruments de dette convertibles et/ou des Parts Sociales.

Chaque fois que le Conseil de Gérance agira pour rendre effective une augmentation de capital souscrit, conformément au présent article, le présent article doit être considéré comme étant automatiquement modifié afin de refléter le résultat de cette action.

7. Droits attachés aux Parts Sociales.

7.1 Les droits attachés aux Parts Sociales Préférentielles sont les suivants:

a) Dividende

(i) le droit au paiement d'un dividende préférentiel (le «Dividende Préférentiel») sur tout Revenu Eligible de la Société; pour cette disposition, «Revenu Eligible» a pour signification (A) tout revenu, direct ou indirect reçu directement ou indirectement, réalisé de, dérivant de ou en relation avec, l'Investissement, lequel comprend (mais n'est pas limité à) (i) en ce qui concerne les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, tout rémunération, rendement, intérêt, indemnité, prime, dividende, plus-values, remboursement de prime d'émission, boni de liquidation, frais de gestion, tout autre forme de frais, les plus-values de change ou (ii) en ce qui concerne les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, tout rémunération, rendement, intérêt, indemnité, pénalité, paiement d'intérêt de retard, les plus-values de change, chaque fois avec tout intérêt bancaire reçu sur ces montants en suspens de distribution ou de réinvestissement; (B) moins toutes charges opérationnelles et tous coûts exceptionnels de la Société en relation avec ses activités et toute marge requise, en cas d'application. Pour les besoins de cette clause, «Investissement» aura pour signification, à l'égard de toute série de Parts Sociales Préférentielles, l'investissement en capital (pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe A) ou l'investissement en dettes (pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe B) tels que définis dans les termes et conditions de l'instrument de dette convertible (le cas échéant) dont la conversion a donné lieu à l'émission de telles séries de Parts Sociales;

(ii) le Dividende Préférentiel sera payé avant l'allocation de toutes sommes aux réserves (sous réserve de l'allocation nécessaire à la réserve légale);

(iii) le droit au Dividende Préférentiel aura priorité sur les droits des autres détenteurs de Parts Sociales Ordinaires;

(iv) si le Revenu Eligible d'un exercice social est inférieur à un montant égal à 5% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles (à l'exclusion, pour éviter tout doute, de toute prime d'émission sur les Parts Sociales Préférentielles) (le «Seuil»); alors les Parts Sociales Préférentielles auront droit à un privilège égal au montant d'un tel déficit (le «Privilège»);

(v) sous réserve d'être réduit conformément au sous-paragraphe (vi) ci-dessous, dans la mesure où, pour un exercice social, les Parts Sociales Préférentielles auront donné droit à ce Privilège, un tel Privilège sera reporté aux exercices sociaux suivants et sera cumulé avec le Privilège auquel, le cas échéant, les Parts Sociales Préférentielles donneront droit en vertu du sous-paragraphe (iv) ci-dessus dans les exercices sociaux suivants;

(vi) le Privilège cumulé sera, lors de tout exercice social, réduit, le cas échéant, du montant par lequel le Revenu Eligible de cet exercice social excède le Seuil pour cet exercice social et lequel excès sera distribué comme un Dividende Préférentiel en vertu du sous-paragraphe (i) ci-dessus; et

(vii) sur un retour de capital sur liquidation ou autrement, tout profit réalisé par la Société et attribuable aux Parts Sociales Préférentielles en vertu du sous-paragraphe (i) ci-dessus, même s'il n'a pas été préalablement distribué par la Société, sera payé en priorité aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles avant tout paiement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

b) Participation Supplémentaire

Les Parts Sociales Préférentielles ne confèrent aucun droit de participation supplémentaire dans les profits de la Société. En conséquence, les Parts Sociales Ordinaires auront droit à tout autre profit réalisé par la Société.

c) Retour de Capital

Le droit au retour de capital sur liquidation ou autrement est prioritaire de tout paiement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, sur:

(i) premièrement, la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles;

(ii) deuxièmement, la prime d'émission attachée aux Parts Sociales Préférentielles (le cas échéant);

d) Votes

Les Parts Sociales Préférentielles ont les mêmes droits de vote que les Parts Sociales Ordinaires.

7.2 A moins que les Statuts n'en disposent autrement, chaque Part Sociale donne droit aux mêmes droits.

7.3 Le Conseil de Gérance (usant de l'autorité qui lui a été conférée en vertu de l'article 6) ou les Associés ont le droit de modifier les droits attachés aux Parts Sociales Préférentielles tels que définis à l'article 7.1 à condition que le seul objectif de ces modifications soient de refléter les termes et conditions de l'instrument de dette convertible (le cas échéant) dont la conversion a donné lieu à l'émission de telles séries de Parts Sociales.

8. Indivisibilité. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

9. Transfert des Parts Sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les Parts Sociales sont librement transmissibles entre Associés et, en cas d'Associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales à des non-Associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quart du capital social.

La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

La Société peut racheter ses Parts Sociales propres dans les limites définies par la loi.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque Associé.

Titre III. - Gérance

10. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement Associés.

Le Conseil de Gérance est composé d'au moins trois membres (ci-après les «Membres») et chacun comme un «Membre»).

Les Membres seront nommés par l'assemblée générale des Associés pour une durée indéterminée, sauf accord contraire entre les Associés. Ils sont rééligibles.

Un Membre pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée prise par l'assemblée générale des Associés.

En cas de vacance d'un ou plusieurs Membre(s), pour cause de décès, retraite ou autre, les Membres restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

Les Membres ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société pourra rembourser aux Membres les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Membre. Lorsque tous les Membres sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Tout Membre est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un email ou d'une lettre.

Toute résolution du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par la majorité des voix des Membres, présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque Membre est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Membres participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit Membre participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses Membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Gérants présents ou représentés. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de tous les Gérants présents ou représentés à condition que chacun des Gérants présents ou représentés ait accepté cette procédure. Dans ce cas, une liste de présence qui restera annexée au procès-verbal de séance, sera signée par le président ainsi que par tous les Gérants présents lors de la réunion du Conseil de Gérance. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux Gérants.

11. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition et toutes opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

12. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Membres ou par la seule signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par deux Membres.

13. Responsabilité des Membres. Un Membre ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout Membre et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Membre de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

14. Délégation et Agent du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance ou deux Membres peuvent déléguer les pouvoirs du Conseil de Gérance à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Le Conseil de Gérance ou deux Membres déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associé(s) - Votes. L'assemblée générale des Associés est notamment compétente pour modifier les Statuts de la Société, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements des Associés.

Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui.

Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

16. Tenue d'assemblées générales. Les assemblées générales seront convoquées par le Conseil de Gérance. Ces assemblées doivent être convoquées à la demande des Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le dernier jeudi du mois de mai.

Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

17. Majorités. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. - Exercice social

18. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le dernier jour de décembre chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

19. Droit de distribution des Parts Sociales. Les profits d'un exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués par le Conseil de Gérance en conformité avec la loi et à condition que le Conseil de Gérance ait déjà pris toutes mesures nécessaires afin de déterminer l'existence d'un bénéfice distribuable au sens de la loi.

Titre VI. - Liquidation

20. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

21. Liquidation. La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

22. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Ensuite, Marguerite Holdings S.à r.l., telle que prénommée et représentée ci-dessus, déclare avoir souscrit et libéré les douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires du capital social au moyen d'un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR) est à la disposition de la Société.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'Associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique décide de fixer le nombre des Membres du Conseil de Gérance de la Société à quatre (4).
2. Les personnes suivantes sont nommées comme Membre du Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Michael DEDIEU, administrateur-délégué, né le 30 avril 1969 à Melun (France), ayant son adresse professionnelle au 41-43, rue Saint Dominique, F-75007 Paris (France);
 - M. David S. HARRISON, directeur financier et administrateur-délégué, né le 15 novembre 1970 à Londres (Royaume - Uni), ayant son adresse professionnelle au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg);
 - M. Nicolas MERIGO, président directeur général et administrateur-délégué, né le 4 janvier 1963 à Lausanne (Suisse), ayant son adresse professionnelle au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et
 - M. William PIERSON, administrateur-délégué, né le 8 Juin 1961 à Walworth (Wisconsin-Etats-Unis), ayant son adresse professionnelle au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg).
3. Le siège social de la Société est établi au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9132. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013110349/599.

(130133045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Meighorn Echandens Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 139.570.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110385/9.

(130134321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Megafit S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MEGAFIT S.A., SPF

Référence de publication: 2013110383/11.

(130133517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

I-Wohnen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.166.

In the year two thousand and thirteen. On the fourth day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

1. the company ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P., with registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Islands,

2. the company ELLIOTT ASSOCIATES, L.P., with registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, DE 19801 Wilmington, County of New Castle, United States of America, and

3. the company Westfalen Grundstücks- und Immobilien GmbH & Co. KG, with registered office at Lüdinghauser Strasse 23, D-59387 Ascheberg, Germany,

represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of three proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole present partners of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) "I-Wohnen S.à r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 172166, incorporated by deed of the undersigned notary, on October 10, 2012, published in the Mémorial C number 2796 of November 17, 2012, and whose articles of association have been amended by deed of the undersigned notary, on January 15, 2013, published in the Mémorial C number 732 of March 26, 2013,

and that the appearing parties, representing the whole corporate capital, have taken, in the present extraordinary general meeting, the following resolutions unanimously:

First resolution

The corporate capital is increased to the extent of four hundred and fifty three thousand Euro (EUR 453,000.-) in order to raise it from the amount of fifty five thousand Euro (EUR 55,000.-) to five hundred and eight thousand Euro (EUR 508,000.-) by the issue of four hundred forty five thousand four hundred eighty one (445,481) new class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each vested with the same rights and obligations as the existing class A shares and by the issue of seven thousand five hundred nineteen (7,519) new class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each vested with the same rights and obligations as the existing class B shares.

Subscription - Payment

The company Westfalen Grundstücks- und Immobilien GmbH & Co. KG, pre-named, having partially waived its preferential subscription right, the four hundred and fifty three thousand (453,000) new class A and B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each are subscribed by the current shareholders as follows:

- two hundred eighty nine thousand five hundred sixty two (289,562) new class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each are subscribed by the company ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P., pre-named, and are fully paid up by contribution in cash of two hundred eighty nine thousand five hundred sixty two Euro (289,562.-);

- one hundred fifty five thousand nine hundred nineteen (155,919) new class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each are subscribed by the company ELLIOTT ASSOCIATES, L.P., pre-named, and are fully paid up by contribution in cash of one hundred fifty five thousand nine hundred nineteen Euro (155,919.-);

- seven thousand five hundred nineteen (7,519) new class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each are subscribed by the company Westfalen Grundstücks- und Immobilien GmbH & Co. KG, pre-named, and are fully paid up by contribution in cash of seven thousand five hundred nineteen Euro (7,519.-).

The total amount of four hundred and fifty three thousand Euro (EUR 453,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article six of the articles of association is amended and will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at five hundred and eight thousand Euro (EUR 508,000.-) divided into four hundred ninety six thousand three hundred fifteen (496,315) class A shares (the "Class A Shares") and eleven thousand six hundred eighty five (11,685) class B shares (the "Class B Shares") of one Euro (EUR 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and German states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the German translation of the preceding text:

Im Jahre zwei tausend dreizehn. Am vierten Juli.

Vor mit Maître Jean SECKLER, Notar mit Amtswohnsitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg),

SIND ERSCHIENEN:

1. die Gesellschaft ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P., mit Sitz in c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Islands,

2. die Gesellschaft ELLIOTT ASSOCIATES, L.P., mit Sitz in c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, DE 19801 Wilmington, County of New Castle, Vereinigte Staaten von Amerika, and

3. die Gesellschaft Westfalen Grundstücks- und Immobilien GmbH & Co. KG, mit Sitz in Lüdinghauser Strasse 23, D-59387 Ascheberg, Deutschland,

Hier vertreten durch Frau Ekaterina DUBLET, Privatbeamtin, berufsansässig in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg, auf Grund einer ihm ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht.

Besagte Vollmachten, werden nach gehöriger ne varietur Signatur, durch den amtierenden Notar und den Bevollmächtigten gegenwärtiger Urkunde beigegeben.

Die Erschienenen ersuchen dem amtierenden Notar, durch ihren Bevollmächtigten, nachstehenden zu beurkunden:

Die Erschienenen sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) "I-Wohnen S.à r.l.", mit Sitz in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B Nummer 172166, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 10. Oktober 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2796 am 17. November 2012, und deren Satzung abgeändert wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 15. Januar 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 732 am 26. März 2013.

Die Erschienenen, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, haben in gegenwärtiger ausserordentlichen Gesellschafterversammlung einstimmig folgende Beschlüsse genommen:

Erster Beschluss

Das Gesellschaftskapital wird um eine Summe von vierhundertdreiundfünfzigtausend Euro (EUR 453.000,-) aufgestockt, und somit das Gesellschaftskapital von seinem aktuellen Stand von fünfundfünfzigtausend Euro (EUR 55.000,-) auf fünfhundertundachttausend Euro (EUR 508.000,-) zu erhöhen, durch Schaffung und Ausgabe durch vierhundertfünfundvierzigtausendvierhunderdeinundachtzig (445,481) neue Anteile der Klasse A mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-), welche dieselben Rechte und Pflichten haben wie die bestehenden Anteile der Klasse A, und durch Schaffung und Ausgabe von siebentausendfünfhundertneunzehn (7,519) neue Anteile der Klasse B mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-), welche dieselben Rechte und Pflichten haben wie die bestehenden Anteile der Klasse B.

Zeichnung und Zahlung

Die Gesellschaft Westfalen Grundstücks- und Immobilien GmbH & Co. KG, vorbenannt, hat teilweise auf ihr Zeichnungsvorrecht verzichtet, und die vierhundertdreiundfünfzigtausend (453.000) neuen Anteile der Klasse A und B mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-), wurden durch die aktuellen Gesellschafter, gezeichnet wie folgt:

- zweihundertneunundachtzigtausendfünfhundertzweiundsechzig (289,562) neue Anteile der Klasse A mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-), alle gezeichnet durch die Gesellschaft ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P., vorbenannt, und voll eingezahlt durch eine Barzahlung von zweihundertneunundachtzigtausendfünfhundertzweiundsechzig Euro (EUR 289,562,-)

- einhundertfünfundfünfzigtausendneunhundertneunzehn (155.919) neue Anteile der Klasse A mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-), alle gezeichnet durch die Gesellschaft ELLIOTT ASSOCIATES, L.P., vorbenannt, und voll eingezahlt durch eine Barzahlung von einhundertfünfundfünfzigtausendneunhundertneunzehn Euro (EUR 155.919,-)

- siebentausendfünfhundertneunzehn (7,519) neue Anteile der Klasse B mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-), alle gezeichnet durch die Gesellschaft Westfalen Grundstücks- und Immobilien GmbH & Co. KG, vorbenannt, und voll eingezahlt durch eine Barzahlung von siebentausendfünfhundertneunzehn Euro (EUR 7,519,-).

Die Summe von vierhundertdreiundfünfzigtausend Euro (EUR 453.000,-) steht der Gesellschaft zur freien Verfügung, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Zweiter Beschluss

Als Folge dieser Kapitalerhöhung wird der erste Absatz von Artikel sechs der Satzung abgeändert und wird künftig folgenden Wortlaut haben:

" **Art. 6.** Das Kapital wird auf fünfhundertundachttausend Euro (EUR 508.000,-) festgesetzt, unterteilt in vierhundertsechsunneunzigtausenddreihundertfünfzehn (496,315) Geschäftsanteile der Klasse A (die "Geschäftsanteile der Klasse A") und elftausendsechshundertfünfundachtzig (11,685) Geschäftsanteile der Klasse B (die "Geschäftsanteile der Klasse B") zu jeweils einem Euro (EUR 1,-)."

Schätzung

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Lasten jeder Art, die von dem Zeichner auf Grund dieser Gründung zu tragen sind, werden auf circa eintausendachthundert Euro geschätzt (EUR 1.800,-).

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Parteien in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung, und bei Unstimmigkeiten zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung bindend.

URKUNDLICH DESSEN wurde die vorliegende Urkunde in Junglinster an dem eingangs dieses Dokument angegebenen Datum errichtet.

Nachdem das Dokument dem erschienenen Vollmachtnehmer vorgelesen worden war, unterzeichnete er gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Gezeichnet: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juillet. Relation GRE/2013/2823. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 1. August 2013.

Référence de publication: 2013111269/137.

(130134963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Investment Circle S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.904.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 novembre 2012

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013111277/14.

(130135546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Intralot Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.234.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Intralot Luxembourg S.A.

Fabrice Rota

Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2013111276/14.

(130134923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Mabel 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9952 Drinklange, 26, Elwenterstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 165.216.

—
Il résulte de la liste de présence ci-annexée, que la totalité des parts sociales est représentée.

Les actionnaires décident à l'unanimité de transférer le siège social à DRINKLANGE (commune de TROISVERGES) à dater de ce jour.

En conséquence, le siège social est dorénavant situé à l'adresse suivant: 26, Elwenterstrooss L-9952 DRINKLANGE.

Fait à TROISVERGES, le 06.07.2013.

MASSIN Julien / MASSIN Laurent.

Référence de publication: 2013110374/12.

(130133086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.**Gedeam Investments Group Inc. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 45.001.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale tenue en date du 12 juillet 2013 à Luxembourg que l'assemblée générale a décidé de remplacer le liquidateur, et de nommer comme liquidateur unique:

Monsieur Alberto CAMERINI

né à Milan (Italie), le 19 décembre 1935 et résidant à Repantigny, Québec, CANADA, 1286A, rue des Montérégiennes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109025/14.

(130132096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Gecos Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place de Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 140.617.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 30 juin 2013 au siège social de la société

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Federico Franzina, demeurant professionnellement au 5 Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Président et administrateur;
- Madame Vania Baravini, demeurant professionnellement au 5 Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Andrea Carlassare, demeurant professionnellement au 8, Via delle Industrie, I-30038 Spinea (Italie), administrateur;
- Monsieur Massimiliano Seliziato, demeurant professionnellement au 5 Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

- Alter Audit S.à r.l., ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.675, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109024/24.

(130132694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Gecos Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place de Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 140.617.

—
Les bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109023/10.

(130132619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

GSC European CDO II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 102.919.

—
Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 27 juillet 2012:

- de renouveler les mandats de Madame Florence Rao et de Monsieur Jorge Pérez Lozano en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une période arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2018;
- de renouveler le mandat de l'Alliance Révision S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société avec effet immédiat et pour une période arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Pour la Société
Florence Rao
Administrateur

Référence de publication: 2013109046/20.

(130132281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Ourson, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 172.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *OURSON*

Référence de publication: 2013107211/10.

(130129572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Okean Elzi Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1421 Luxembourg, 36, rue de Dormans.
R.C.S. Luxembourg B 44.527.

Att. Conseil d'administration

Par la présente, nous sommes au regret, à titre conservatoire et à toute fin utile, de devoir vous présenter notre démission avec effet au jeudi 4 juillet 2013 en tant que commissaire aux comptes de votre société.

Luxembourg, le 03 juillet 2013.

Fid-Europe International

M. Jean REICHERTS

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013107213/14.

(130129344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Oyster Circle Luxembourg Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 116.593.

La nouvelle adresse du Gérant de classe A John HAYES se situe désormais au 79, Park Avenue, Sandymount, CO Dublin, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107212/12.

(130130026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Private Equity Capital Germany (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 116.837.

L'associé unique a adopté les résolutions suivantes en date du 25 mars 2013:

1. L'associé unique a pris acte des démissions de Messieurs Christophe De Dardel et Hanspeter Bader (tous deux résidant en Suisse) de leur fonction de membre du conseil de gérance avec effet au 25 mars 2013;

2. L'associé unique a élu Monsieur Benoit Paquay, demeurant 6B, route de trèves, L-2633 Senningerberg, à la fonction de membre du conseil de gérance ainsi qu'à la fonction de délégué à la fonction journalière des affaires de la Société ainsi qu'à la représentation de celle-ci, en ce qui concerne cette gestion, pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour *Private Equity Capital Germany (GP) S.à.r.l.*

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2013107244/18.

(130130065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Property Trust Bernau, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 374.250,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 114.751.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juillet 2013

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juillet 2013, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet au 28 juin 2013, de Monsieur Richard Ray de sa fonction d'administrateur.

Dès lors le conseil d'administrateurs se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Michael Kidd;
- Monsieur Martin Anton McGuire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Property Trust Berneau, S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013107245/19.

(130129296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Property Trust Dresden, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 136.050,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.114.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juillet 2013

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juillet 2013, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet au 28 juin 2013, de Monsieur Richard Ray de sa fonction d'administrateur.

Dès lors le conseil d'administrateurs se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Michael Kidd;
- Monsieur Martin Anton McGuire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Property Trust Dresden, S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013107246/19.

(130129312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Katia Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 75.985.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 juillet 2013 les décisions suivantes:

1. Renouvellement des mandats d'administrateurs:

- Monsieur Christian Assini, demeurant 24, rue Marguerite de Brabant à L-1254 Luxembourg,
 - Madame Joëlle François, demeurant 117, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg,
 - Monsieur Ronald Weber, demeurant professionnellement au 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg,
- pour une nouvelle période de un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013109148/16.

(130132997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

KBC Life Fund Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 66.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KBC LIFE FUND MANAGEMENT
SGG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2013109150/12.

(130132829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

KBC Life Fund Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 66.312.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 26 juin 2013

- Le mandat de la société Ernst & Young, Société Anonyme, 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en qualité de Commissaire aux comptes, est renouvelé pour une nouvelle période statutaire de 1 an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Pour KBC Life Fund Management
SGG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2013109151/16.

(130132836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

La Cave du Sommelier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 2, rue de Kleinbettingen.
R.C.S. Luxembourg B 90.316.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013109162/9.

(130132737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Kani Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.
R.C.S. Luxembourg B 151.969.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 13 juillet 2011

En vertu du contrat de cession de parts daté du 13 juillet 2011, ContourGlobal Aguila Holdings Limited a transféré ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 100 parts sociales, transférées à la Société ContourGlobal Hydro Brazil LLC, une société à responsabilité limitée constituée et soumise aux lois des Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social à 650 Madison Avenue, 22^{ème} étage, NY 10022 New York, Etats-Unis d'Amérique et inscrite au département des sociétés de New-York sous le numéro 3722543.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Kani Lux Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2013109138/17.

(130132139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Noir & Mat Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 133.181.

L'assemblée générale a pris en date du 26 juillet 2013 les décisions suivantes:

- le renouvellement des mandats des trois administrateurs: Maître Valérie DEMEURE, avocate à la Cour, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 1, rue J-P Brasseur, Maître Jean-Marc ASSA, avocat, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains et de Monsieur Jonathan BEGGIATO, directeur comptable, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 1517, avenue Guillaume jusqu'à l'assemblée statutaire de 2018;

- le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes la société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA, 15-17, avenue Guillaume L-1651 Luxembourg, immatriculée au RCSL sous le numéro B83527 jusqu'à l'assemblée statutaire de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jonathan BEGGIATO

Administrateur

Référence de publication: 2013111468/18.

(130134956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Orange India Holdings SARL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.797.788,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 132.751.

In the year two thousand and thirteenth, on the fifth day of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Orange India Holdings SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, having a share capital of four million eight hundred thirty-one thousand one hundred fifty-two euro (EUR 4,831,152) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.751 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 27, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) under number 2657 of November 20, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on October 17, 2011, published in the Memorial under number 1120 of May 3, 2012.

THERE APPEARED:

- Watson Limited, a company incorporated under the laws of Mauritius, having its registered office at Suite 802, St James Court, St Denis Street, Port Louis, Mauritius, registered with the Registrar of Companies of the Republic of Mauritius under number 53505 (Watson), here represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;

- Zegenia Inc., an incorporation organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Mill Mall, Suite 6, Wickhams Cay 1, Road Town, PO Box 3085, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1508474 (Zegenia), here represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal

- Strongwind Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 51, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.947 (Strongwind), here represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal; and

- Sahara Adventure Sports Limited, a limited liability company organized under the laws of India, having its registered office at Near Domestic Airport, building Hôtel Sahara Star, 400 099 Vile Parle (East), Mumbai, India (Sahara, and together with Watson, Zegenia and Strongwind, the Shareholders), here represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that three million one hundred five thousand five hundred eighty-five (3,105,585) class A shares, one million thirty-five thousand one hundred ninety-five (1,035,195) class B shares, and six hundred ninety thousand three hundred seventy-two (690,372) class C shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine hundred sixty-six thousand six hundred thirty-six euro (EUR 966,636) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of four million eight hundred thirty-one thousand one hundred fifty-two euro (EUR 4,831,152) represented by four million eight hundred thirty-one thousand one hundred fifty-two (4,831,152) shares, divided into three million one hundred five thousand five hundred eighty-five (3,105,585) class A shares, one million thirty-five thousand one hundred ninety-five (1,035,195) class B shares, and six hundred ninety thousand three hundred seventy-two (690,372) class C shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, to five million seven hundred ninety-seven thousand seven hundred eighty-eight euro (EUR 5,797,788) by way of the issuance of nine hundred sixty-six thousand six hundred thirty-six (966,636) additional class C shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, in registered form;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above by Sahara Adventure Sports Limited by way of a contribution in kind;

4. Amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the above changes; and

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred sixty-six thousand six hundred thirty-six euro (EUR 966,636) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of four million eight hundred thirty-one thousand one hundred fifty-two euro (EUR 4,831,152) represented by four million eight hundred thirty-one thousand one hundred fifty-two (4,831,152) shares, divided into three million one hundred five thousand five hundred eighty-five (3,105,585) class A shares, one million thirty-five thousand one hundred ninety-five (1,035,195) class B shares, and six hundred ninety thousand three hundred seventy-two (690,372) class C shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, to five million seven hundred ninety-seven thousand seven hundred eighty-eight euro (EUR 5,797,788) by way of the issuance of nine hundred sixty-six thousand six hundred thirty-six (966,636) additional class C shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, in registered form.

Third resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, Sahara, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to nine hundred sixty-six thousand six hundred thirty-six (966,636) new class C shares, in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind in an aggregate amount of twenty-four million seven hundred thirty-six thousand nine hundred fifty euro (EUR 24,736,950) consisting of a receivable that Sahara has against the Company (the Receivable), it being understood that such contribution shall entirely be allocated as follows:

- an amount of nine hundred sixty-six thousand six hundred thirty-six euro (EUR 966,636) to the share capital account of the Company; and

- the remaining amount to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) a balance sheet of the Company dated April 30, 2013 (the Balance Sheet) and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of Sahara and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate).

The Certificate states in essence that, as of the date of Certificate:

- the Receivable is shown on the Balance Sheet;
- Sahara is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the Balance Sheet is valued at least at twenty-four million seven hundred thirty-six thousand nine hundred fifty euro (EUR 24,736,950) and since the Balance Sheet date, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;
- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by Sahara to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Sahara and upon the contribution of the Receivable by Sahara to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

The Certificate and the Balance Sheet, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's Share Capital is set at EUR 5,797,788 (five million seven hundred ninety-seven thousand seven hundred eighty-eight euro), represented by 5,797,788 (five million seven hundred ninety-seven thousand seven hundred eighty-eight) Shares, divided into 3,105,585 (three million one hundred five thousand five hundred eighty-five) class A Shares, 1,035,195 (one million thirty-five thousand one hundred ninety-five) class B Shares, and 1,657,008 (one million six hundred fifty-seven thousand eight) class C Shares in registered form, each Share having a par value of EUR 1 (one euro), all subscribed and fully paid-up and with such rights and obligations as set forth in the present Articles and in any Shareholders Agreement (if any)."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, on behalf of the Company, to the registration of the above changes.

There being no further business, the Meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable, is approximately six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, it signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinquième jour de juillet.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Orange India Holdings SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, disposant d'un capital social de quatre millions huit cent trente-et-un mille cent cinquante-deux euro (EUR 4.831.152,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.751 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 2657 du 20 novembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 octobre 2011, publié au Mémorial sous le numéro 1120 du 3 mai 2012.

ONT COMPARU:

- Watson Limited, une société constituée selon les lois de l'Île Maurice, dont le siège social est située à Suite 802, St James Court, St Denis Street, Port Louis, Île Maurice, immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Registre des Sociétés de la République de l'Île Maurice sous le numéro 53505 (Watson), ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

- Zegena Inc., une société organisée selon les lois des Îles Vierges Britanniques, dont le siège social est situé à Mill Mall, Suite 6, Wickhams Cay 1, Road Town, PO Box 3085, Tortola, Îles Vierges Britanniques, immatriculée au Registre des Affaires Sociétaires des Îles Vierges Britanniques sous le numéro 1508474 (Zegena), ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette,, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

- Strongwind Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de Luxembourg, dont le siège social est situé au 51, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 118.947 (Strongwind), ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette,, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

- Sahara Adventure Sports Limited, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois d'Inde, dont le siège social est situé à Near Domestic Airport, building Hôtel Sahara Star, 400 099 Vile Parle (East), Mumbai, Inde (Sahara, et ensemble avec Watson, Zegena et Strongwind, les Associés), ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'inscrire ce qui suit:

I. que trois millions cent cinq mille cinq cent quatre-vingt-cinq (3.105.585) parts sociales de classe A, un million trente-cinq mille cent quatre-vingt-quinze (1.035.195) parts sociales de classe B et six cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-douze (690.372) parts sociales de classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, ci-après reproduits.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société par un montant de neuf cent soixante-six mille six cent trente-six euro (EUR 966.636) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre millions huit cent trente-et-un mille cent cinquante-deux euro (EUR 4.831.152) représenté par quatre millions huit cent trente-et-un mille cent cinquante-deux (4.831.152) parts sociales, divisées en trois millions cent cinq mille cinq cent quatre-vingt-cinq (3.105.585) parts sociales de classe A, un million trente-cinq mille cent quatre-vingt-quinze (1.035.195) parts sociales de classe B, et six cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-douze (690.372) parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à cinq millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-huit euro (EUR 5.797.788), par l'émission de neuf cent soixante-six mille six cent trente-six (966.636) parts sociales de classe C supplémentaires, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, sous forme nominative;

3. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par Sahara Adventure Sports Limited par un apport en nature;

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, aux changements ci-dessus; et

6. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à l'Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, les Associés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent soixante-six mille six cent trente-six euro (EUR 966.636) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre millions huit cent trente-et-un mille cent cinquante-deux euro (EUR 4.831.152,-), représenté par quatre millions huit cent trente-et-un mille cent cinquante-deux (4.831.152) parts sociales, divisées en trois millions cent cinq mille cinq cent quatre-vingt-

cinq (3.105.585) parts sociales de classe A, un million trente-cinq mille cent quatre-vingt-quinze (1.035.195) parts sociales de classe B, et six cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-douze (690.372) parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à cinq millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-huit euro (EUR 5.797.788), par l'émission de neuf cent soixante-six mille six cent trente-six (966.636) parts sociales de classe C supplémentaires, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, sous forme nominative.

Troisième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits, Sahara, pré-désignée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux neuf cent soixante-six mille six cent trente-six (966.636) nouvelles parts sociales de classe C, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature d'un montant total de vingt-quatre million sept cent trente-six mille neuf cent cinquante euro (EUR 24.736.950,-) qui consiste en une créance que Sahara a envers la Société (la Créance), étant entendu que cet apport sera intégralement affecté comme suit:

- un montant de neuf cent soixante-six mille six cent trente-six euro (EUR 966.636) au compte de capital social de la Société; et

- le montant restant au compte de prime d'émission de la Société.

L'estimation de l'apport de la Créance est documentée par, entre autres, (i) le bilan de la Société daté du 30 avril 2013 (le Bilan) et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de Sahara et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat).

Le Certificat indique essentiellement que, à la date dudit Certificat:

- la Créance est indiquée sur le Bilan;

- Sahara est le propriétaire exclusif de la Créance, il est le seul autorisé à détenir la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible;

- sur base des principes comptables généralement acceptés au Luxembourg, la Créance apportée à la Société d'après le Bilan annexé est estimée à au moins vingt-quatre million sept cent trente-six mille neuf cent cinquante euro (EUR 24.736.950,-), et depuis la date du Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par Sahara à la Société et n'est soumise à aucune restriction ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par Sahara et au moment de l'apport de la Créance par Sahara à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance, qui sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.

Ledit Certificat ainsi que le Bilan, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le Capital social de la Société est fixé à EUR 5.797.788 euros (cinq millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-huit euros), représenté par 5.797.788 (cinq millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-huit) Parts, réparties en 3.105.585 (trois millions cent cinq mille cinq cent quatre-vingt-cinq) Parts de catégorie A, 1.305.195 (un million trois cent cinq mille cent quatre-vingt-quinze) Parts de catégorie B, et 1.657.008 (un million six cent cinquante-sept mille huit) Parts de catégorie C sous forme nominative, chaque Part ayant une valeur individuelle de 1 euro (un euro), toutes enregistrées et pleinement acquittées des droits et obligations prévus dans les présents Statuts et dans tout Pacte d'Associés (le cas échéant).»

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder, pour le compte de la Société, à l'enregistrement des changements ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9133.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013111478/274.

(130135231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Epos Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.222.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 18 juillet 2013:

«L'assemblée prend acte de la démission de M. Giovanni VITTORE des fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'administrateur.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EPOS INVEST S.A.

Référence de publication: 2013113934/15.

(130138566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Innside Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 178.294.

—
Extrait de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société à Luxembourg en date du 5 août 2013

Il résulte de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société en date du 5 août 2013 que l'associé unique à décider de:

1. prendre acte et d'accepter la démission de Madame Maud Martin, gérant de la Société, avec effet au 5 août 2013.
2. Elire, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de la Société Monsieur Kevin D'Arcy, né le 12 novembre 1975 à Zaf, Irlande et résidant professionnellement au 15 Sloane Square, GB-SW1W 8ER, Londres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013113243/17.

(130137320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Segepa S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 170.947.

—
Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 1^{er} août 2013

Presents: Franck SERTIC, administrateur

Claude ZIMMER, administrateur

Excusé: Stephane ALLART, administrateur

Les administrateurs décident, conformément à l'article 7 des statuts et à l'article 51, paragraphe 4, de la loi modifiée du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, de coopter

M. Roland WEBER

né le 16 mars 1963 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg)

avec adresse professionnelle au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg

comme administrateur en remplacement de l'administrateur M. Stéphane ALLART, démissionnaire.

La prochaine Assemblée Générale des actionnaires ratifiera cette décision.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Franck SERTIC / Claude ZIMMER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013116336/21.

(130140831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

RI Menora German Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 171.828.

—
In the year two thousand thirteen, on the thirty-one of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "RI MENORA GERMAN HOLDINGS 2 S.A.R.L.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, incorporated by deed enacted on 27 August 2012 published in the memorial C number 2661 on the 30 October 2012, registered with the RCS Luxembourg under number B 171828 (the "Articles of Association").

The meeting is opened at 4 o'clock pm, with Mrs. Rachel UHL, lawyer, residing at Luxembourg, in the chair.

The chairwoman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Ronnen Gaito, "avocat à la Couf, residing at L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

The chairwoman requests the notary to record that:

I. - The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) shares, representing the entire capital of the Company are represented and the shareholder represented declares that it has had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agrees to waive the notices requirements.

III. - The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. To renumber article 10 as article 10.1 and replace the first paragraph with the following language:

"The board of managers shall be composed of no more than three managers. The sole shareholder or the plurality of shareholders of the Company shall be entitled to appoint and remove any manager of the Company with a regular majority decision."

Remove the final paragraph of article 10.1 and insert the following language.

"The Company is bound by the signature of one member of the Board together with one representative of REDEFINE INTERNATIONAL FUND MANAGERS EUROPE MANAGEMENT LIMITED or any other consultant engaged by the Company, to provide consultancy services, as defined under the JVC Agreement."

2. Insert a new article 10.2 to read as follows:

"Notwithstanding article 10.1, the Board of Managers has responsibility for the daily supervision and management of the Company and its business. Each and all decisions regarding the management of the Company will be taken by the

Board, except for any decision in relation to any of the reserved matters defined below (the "Reserved Matters") that shall require a decision by a Special Majority Vote of the shareholders as defined below.

The matters reserved for Special Majority Vote are:

1. The approval of any Budget of the Company any alteration to or deviation from any such Budget which reflects a deviation of 10% or more in any line item, or the taking of steps which are inconsistent with it.

In the event that an annual Budget is not approved by December 31 of the preceding year, the Company, as the case may be, shall operate in accordance with the preceding year's Budget + an annual increase of 3%;

2. The sale of all real estate properties (each, a "Property", collectively "Properties") then held, directly and/or indirectly, by the Company including by way of a sale of an interest of the Company unless the sale is to be completed as of the termination of the sixth (6) year but not later than by the termination of the tenth (10) year following the date upon which the fourth (4) Property was acquired by the Company (the "Relevant Date") and the net sale price represents an IRR of 15% or more or the sale is to be completed as of the termination of the tenth (10) year following the Relevant Date and the net sale price represents an IRR of 10% or more;

3. The single sale of a certain Property held, directly and/or indirectly, by a Property Owner, including by way of a sale of the Company's interest in such Property Owner except when the sale is to be completed as of the termination of the sixth (6) year following the Relevant Date and the net sale price represents an IRR of 19% or more;

4. Any refinancing, whether with respect to all Properties or some or any of them;

5. Execution of a lease agreement with a single tenant with respect to an aggregate area representing 20% or more of the total commercial area of any single Property;

6. The taking of any step to:

wind up or dissolve the Company or any Property Owner;

Subject to mandatory legal requirements, obtain an administration order in respect of the Company or any Property Owner;

Subject to mandatory insolvency rule requirements, invite any person to appoint a receiver or receiver and manager of the whole or any part of the business or assets of the Company or any Property Owner;

make a proposal for a voluntary arrangement under the law applicable to the Company or any Property Owner;

obtain a compromise or arrangement under the law applicable to the Company or any Property Owner; or

7. The entry into, termination or variation of any contract or arrangement between the Company and/or a Property Owner and a Shareholder and/or manager (or a connected person of a shareholder and/or director) or in which the shareholder and/or director is otherwise interested;

8. The creation of any Encumbrance over any asset of, the company and/or a Property Owner or the giving of any guarantee, indemnity or security, or the entry into of any agreement or arrangement having a similar effect by any member of the group or the assumption by any member of the Group of any liability, whether actual or contingent, in respect of any obligation of any person other than a wholly-owned Subsidiary undertaking of the Company or other than liens or the operation of title retention clauses, in either case arising in the ordinary and normal course of trading);

9. The acquisition by any means (including by lease or licence) by the Company of any interest in any freehold or leasehold land;

10. The entry into or decision by a manager to assume any financial obligations which require any shareholder to provide additional financing to the Company;

11. the commencement of any new business not being ancillary or incidental to the purpose of the Company;

12. the issuing or consenting to the assignment of, or the granting of options over, any shares, debentures or other securities or any re-organization of share capital;

13. the participating in any joint venture or partnership with any person or merging or amalgamating with any person;

14. The entry by the Company and/or any Property Owner (as relevant) into any agreement or binding commitment to do any of the actions described in the Schedule to the JVC Agreement. For the purpose of these Articles of Association, a "Special Majority Vote" means the affirmative voting of shareholders holding shares representing, at least, 75% of the total issued share capital of the Company.

3. To remove the second paragraph of article 15 and replace it with the following language so as to read as follows:

"The Company's manager(s), subject to the Company holding reserve amounts as required under the applicable law and the Company's annual approved budget will assess, in good faith, whether, interim, quarterly or annual distributions, as the case may be, are possible and will distribute any amounts available for distribution in accordance with such assessment. Should the managers conclude that such distributions are not possible, the managers shall provide all shareholders with a written explanation, as to why they have concluded such, within 14 days."

4. To insert a new article 19 with the following text:

"19. In case of divergence between the English and French text of these Articles of Association the English version shall prevail".

5. To insert a new article to read as follows: entitling it as "Chapter VI-Definitions" and supplement it with a new article 20 with the following definitions in an alphabetical order:

The definitions and rules of interpretation in this article apply to these Articles of Associations.

"Board"	the board of managers of the Company as constituted from time to time in accordance these Articles of Association.
"Budget"	The annual budget of the Company.
"Control"	in relation to a body corporate, means the power of a person to secure that the affairs of the body corporate are conducted in accordance with the wishes of that person: (a) by means of the holding of shares, or the possession of voting power, in or in relation to that or any other body corporate; or (b) by virtue of any powers conferred by the constitutional or corporate documents, or any other document, regulating that or any other body corporate and a Change of Control occurs if a person who controls any body corporate ceases to do so or if another person acquires control of it and "Controlled" shall be construed accordingly.
"Encumbrance"	includes any mortgage, charge, pledge, lien, hypothecation, guarantee, trust, right of set-off or other third party right or interest including any assignment by way of security, reservation of title or other security interest of any kind, howsoever created or arising, or any other agreement or arrangement (including a sale and repurchase agreement) having similar effect.
"Group"	in relation to a company (wherever incorporated), that company, any company of which it is a Subsidiary (its holding company) and any other Subsidiaries of any such holding company; and each company in a Group is a member of the Group and unless the context otherwise requires, the application of the definition of Group to any company at any time shall apply to the Company as it is at that time.
"JVC Agreement"	A Joint Venture Agreement dated July 16, 2012 as may be amended from time to time.
"IRR"	Shall mean an annual compounding rate of return calculated on a quarterly basis using consistently applied calculation methods. The return will be calculated on any amounts invested by a party (including through capital contributions, priority loans and shareholders loans and costs paid by the relevant party on account of services rendered to the Company or any Property Owner) in (directly and/or indirectly) a Property Owner or, as the case may be, Owners of all Properties then held, directly and/or indirectly, by the Company.
"Property Owner"	means any Subsidiary holding certain retail properties in Germany owned indirectly by the Company.
"Subsidiary"	in relation to the Company, any other company in which the Company directly or indirectly holds or Controls either: (a) a majority of the voting rights exercisable at general meetings of the Company; or (b) the right to appoint or remove directors having a majority of the voting rights exercisable at meetings of the board of directors of the Company and any company which is a Subsidiary of another company is also a Subsidiary of that Company. Unless the context otherwise requires, the application of the definition of Subsidiary to any company at any time shall apply to the Company as it is at that time.

a. A person is connected with a company if:

- i. he is a director or shadow director of the Company or an associate of such a director or shadow director, or
- ii. he is an associate of the Company.

b. A company is an associate of another company in any of the following situations:

- i. if one company Controls the other company; or
- ii. if the same person has Control of both; or
- iii. if a person (A) has Control of one and persons who are associates of A, or A together with persons who are his associates, have Control of the other; or
- iv. if a group of two or more persons has Control of each company, and the groups either consist of the same persons or could be regarded as consisting of the same persons by treating (in one or more cases) a member of either group as replaced by a person of whom he is an associate.

6. To replace the word "associate" throughout the Articles of Association with the word "shareholder" in the English text only.

NOW THEREFORE the following resolutions have been unanimously adopted and approved by the shareholders of the company:

First resolution

The meeting unanimously resolved to insert renumber article 10 as article 10.1 and replace the first paragraph with the following language:

"The board of managers shall be composed of no more than three managers. The sole shareholder or the plurality of shareholders of the Company shall be entitled to appoint and remove any manager of the Company with a regular majority decision."

Remove the final paragraph of article 10.1 and insert the following language.

"The Company is bound by the signature of one member of the Board together with one representative of REDEFINE INTERNATIONAL FUND MANAGERS EUROPE Management LIMITED or any other consultant engaged by the Company, to provide consultancy services, as defined under the JVC Agreement."

Second resolution

The meeting unanimously resolved to insert a new article 10.2 to read as follows:

"Notwithstanding article 10.1, the Board of Managers has responsibility for the daily supervision and management of the Company and its business. Each and all decisions regarding the management of the Company will be taken by the Board, except for any decision in relation to any of the reserved matters defined below (the "Reserved Matters") that shall require a decision by a Special Majority Vote of the shareholders as defined below.

The matters reserved for Special Majority Vote are:

1. The approval of any Budget of the Company any alteration to or deviation from any such Budget which reflects a deviation of 10% or more in any line item, or the taking of steps which are inconsistent with it. In the event that an annual Budget is not approved by December 31 of the preceding year, the Company, as the case may be, shall operate in accordance with the preceding year's Budget + an annual increase of 3%;
2. The sale of all real estate properties (each, a "Property", collectively "Properties") then held, directly and/or indirectly, by the Company including by way of a sale of an interest of the Company unless the sale is to be completed as of the termination of the sixth (6) year but not later than by the termination of the tenth (10) year following the date upon which the fourth (4) Property was acquired by the Company (the "Relevant Date") and the net sale price represents an IRR of 15% or more or the sale is to be completed as of the termination of the tenth (10) year following the Relevant Date and the net sale price represents an IRR of 10% or more;
3. The single sale of a certain Property held, directly and/or indirectly, by a Property Owner, including by way of a sale of the Company's interest in such Property Owner except when the sale is to be completed as of the termination of the sixth (6) year following the Relevant Date and the net sale price represents an IRR of 19% or more;
4. Any refinancing, whether with respect to all Properties or some or any of them;
5. Execution of a lease agreement with a single tenant with respect to an aggregate area representing 20% or more of the total commercial area of any single Property;
6. The taking of any step to:
 - wind up or dissolve the Company or any Property Owner;
 - Subject to mandatory legal requirements, obtain an administration order in respect of the Company or any Property Owner;
 - Subject to mandatory insolvency rule requirements, invite any person to appoint a receiver or receiver and manager of the whole or any part of the business or assets of the Company or any Property Owner;
 - make a proposal for a voluntary arrangement under the law applicable to the Company or any Property Owner;
 - obtain a compromise or arrangement under the law applicable to the Company or any Property Owner; or
7. The entry into, termination or variation of any contract or arrangement between the Company and/or a Property Owner and a Shareholder and/or manager (or a connected person of a shareholder and/or director) or in which the shareholder and/or director is otherwise interested;
8. The creation of any Encumbrance over any asset of, the Company and/or a Property Owner or the giving of any guarantee, indemnity or security, or the entry into of any agreement or arrangement having a similar effect by any member of the group or the assumption by any member of the Group of any liability, whether actual or contingent, in respect of any obligation of any person other than a wholly-owned Subsidiary undertaking of the Company or other than liens or the operation of title retention clauses, in either case arising in the ordinary and normal course of trading);
9. The acquisition by any means (including by lease or license) by the Company of any interest in any freehold or leasehold land.
10. The entry into or decision by a manager to assume any financial obligations which require any shareholder to provide additional financing to the Company;
11. the commencement of any new business not being ancillary or incidental to the purpose of the Company;
12. the issuing or consenting to the assignment of, or the granting of options over, any shares, debentures or other securities or any re-organization of share capital;
13. the participating in any joint venture or partnership with any person or merging or amalgamating with any person;
14. The entry by the Company and/or any Property Owner (as relevant) into any agreement or binding commitment to do any of the actions described in the Schedule to the JVC Agreement.

For the purpose of these Articles of Association, a "Special Majority Vote" means the affirmative voting of shareholders holding shares representing, at least, 75% of the total issued share capital of the Company.

Third resolution

The meeting unanimously resolved to remove the second paragraph of article 15 and replace it with the following language so as to read as follows:

"The Company's manager(s), subject to the Company holding reserve amounts as required under the applicable law and the Company's annual approved budget will assess, in good faith, whether, interim, quarterly or annual distributions, as the case may be, are possible and will distribute any amounts available for distribution in accordance with such assessment. Should the managers conclude that such distributions are not possible, the managers shall provide all shareholders with a written explanation, as to why they have concluded such, within 14 days."

Fourth resolution

The meeting unanimously resolved to insert a new article 19 with the following text: "19. In case of divergence between the English and French text of these Articles of Association the English version shall prevail".

Fifth resolution

The meeting unanimously resolved to insert, to insert a new article to read as follows: entitling it as "Chapter VI- Definitions" and supplement the new article 20 with the following definitions in an alphabetical order:

The definitions and rules of interpretation in this article apply to these Articles of Associations.

"Board"	the board of managers of the Company as constituted from time to time in accordance these Articles of association.
"Budget"	The annual budget of the Company.
"Control"	in relation to a body corporate, means the power of a person to secure that the affairs of the body corporate are conducted in accordance with the wishes of that person: (a) by means of the holding of shares, or the possession of voting power, in or in relation to that or any other body corporate; or (b) by virtue of any powers conferred by the constitutional or corporate documents, or any other document, regulating that or any other body corporate and a Change of Control occurs if a person who controls any body corporate ceases to do so or if another person acquires control of it and " Controlled" shall be construed accordingly.
"Encumbrance"	includes any mortgage, charge, pledge, lien, hypothecation, guarantee, trust, right of set-off or other third party right or interest including any assignment by way of security, reservation of title or other security interest of any kind, howsoever created or arising, or any other agreement or arrangement (including a sale and repurchase agreement) having similar effect.
"Group"	in relation to a company (wherever incorporated), that company, any company of which it is a Subsidiary (its holding company) and any other Subsidiaries of any such holding company; and each company in a Group is a member of the Group and unless the context otherwise requires, the application of the definition of Group to any company at any time shall apply to the Company as it is at that time.
"JVC Agreement"	A Joint Venture Agreement dated July 16, 2012 as may be amended from time to time.
"IRR"	Shall mean an annual compounding rate of return calculated on a quarterly basis using consistently applied calculation methods. The return will be calculated on any amounts invested by a party (including through capital contributions, priority loans and shareholders loans and costs paid by the relevant party on account of services rendered to the Company or any Property Owner) in (directly and/or indirectly) a Property Owner or, as the case may be, Owners of all Properties then held, directly and/or indirectly, by the Company.
"Property Owner"	means any Subsidiary holding certain retail properties in Germany owned indirectly by the Company.
"Subsidiary"	in relation to the Company, any other company in which the Company directly or indirectly holds or Controls either: (a) a majority of the voting rights exercisable at general meetings of the Company; or (b) the right to appoint or remove directors having a majority of the voting rights exercisable at meetings of the board of directors of the Company and any company which is a Subsidiary of another company is also a Subsidiary of that Company. Unless the context otherwise requires, the application of the definition of Subsidiary to any company at any time shall apply to the Company as it is at that time.

a. A person is connected with a company if:

- i. he is a director or shadow director of the Company or an associate of such a director or shadow director, or
- ii. he is an associate of the Company.

- b. A company is an associate of another company in any of the following situations:
- i. if one company Controls the other company; or
 - ii. if the same person has Control of both; or
 - iii. if a person (A) has Control of one and persons who are associates of A, or A together with persons who are his associates, have Control of the other; or

if a group of two or more persons has Control of each company, and the groups either consist of the same persons or could be regarded as consisting of the same persons by treating (in one or more cases) a member of either group as replaced by a person of whom he is an associate.

Sixth resolution

The meeting unanimously resolved to replace the word "associate" throughout the Articles of Association with the word "shareholder" in the English text only.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 4.30 o'clock p.m.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné. Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "RI MENORA GERMAN HOLDINGS 2 S. A R.L", une " société à responsabilité limitée ", ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, ci-après " la Société ", constituée suivant acte reçu le 27 août 2012 publié au mémorial C numéro 2661 le 30 octobre 2012 et enregistré au RCS sous le numéro B 171828 (les "statuts").

La séance est ouverte à 16.00 heures et présidée par Mme Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mr Ronnen Gaito, avocat à la Cour, demeurant à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. - L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, qui sera signée et ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. - Il apparaît sur la liste de présence que les cinq cents (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée et que l'associé unique représenté reconnaît avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III. - La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. De remplacer l'article 10 et le numéroter article 10.1 et de remplacer le premier paragraphe comme suit:

"Le conseil de gérance ne doit pas être composé de plus que de trois gérants. L'associé unique ou la pluralité des associés de la Société doivent avoir le droit de désigner ou de révoquer un gérant de la société par décision majoritaire."

Retirer le dernier paragraphe de l'article 10.1 et le remplacer par le libellé suivant:

«La Société est tenue par la signature d'un membre du Conseil et d'un représentant de REDEFINE INTERNATIONAL FUND MANAGERS EUROPE Management LIMITED ou de tout autre consultant engagé par la Société ou une Filiale de la Société, de fournir des prestations de conseil, selon la définition indiquée dans l'Accord JVC.»

2. Insérer un nouvel article 10.2 comme suit:

«Nonobstant l'article 10.1, le Conseil de gérance a la responsabilité de la surveillance et de la gestion quotidienne de la Société et de son activité. Chacune et la totalité des décisions concernant la gestion de la Société seront prises par le Conseil, à l'exception de toute décision en rapport avec les Questions réservées (les 'Questions réservées') qui exigent qu'une décision soit adoptée par un Vote qualifié des Associés, selon la définition ci-dessous.»

Les Questions réservées soumises au Vote à la Majorité qualifiée sont:

1. L'approbation du Budget de la Société et de toute entité détenue directement et/ou indirectement par la Société (un «Propriétaire de bien immobilier»), de toute modification ou changement concernant ce budget qui se traduit par un écart de 10% ou plus dans un poste quelconque, ou de la prise de mesures qui ne cadrent pas avec le budget.

Si un Budget annuel n'est pas approuvé au 31 décembre de l'année précédente, la Société ou le Propriétaire de bien immobilier concerné, selon le cas, conduiront les activités conformément au Budget de l'année précédente majoré d'une augmentation annuelle de 3%.

2. La vente de toutes les propriétés foncières (chacune étant une «Propriété», collectivement, les «Propriétés») alors détenues, directement et/ou indirectement, par tous les Propriétaires de bien immobilier, y compris par le biais d'une vente des droits dudit Propriétaire de bien immobilier ou des droits de la société mère des Propriétaires de bien immobilier, sauf si la vente est conclue à partir de la fin de la sixième (6) année et au plus tard à la fin de la dixième (10) année suivant la date à laquelle la quatrième (4) Propriété a été acquise par la Société ou un Propriétaire de bien immobilier (la «Date applicable») et si le prix de vente net représente un TRI de 15% ou plus ou si la vente est conclue à partir de la fin de la dixième (10) année suivant la Date applicable et que le prix de vente net représente un TRI de 10% ou plus.

3. La vente unique d'une certaine Propriété détenue, directement et/ou indirectement par un Propriétaire de bien immobilier, y compris par le biais de la vente des droits dudit Propriétaire de bien immobilier ou des droits de la société mère dudit Propriétaire de bien immobilier, sauf quand la vente doit être conclue à partir de la fin de la sixième (6) année suivant la Date applicable et que le prix de vente net représente un TRI de 19% ou plus.

4. Tout refinancement, que ce soit concernant toutes les Propriétés, certaines ou l'une d'entre elles.

5. La signature d'un contrat de bail avec un seul locataire s'agissant d'une superficie totale représentant 20% ou plus de la superficie commerciale totale d'une seule Propriété.

6. L'adoption de toute mesure visant à:

liquider ou dissoudre la Société ou tout autre membre du Groupe ou un Propriétaire de bien immobilier;

sous réserve des prescriptions légales obligatoires, obtenir une ordonnance d'administration concernant la Société ou tout autre membre du Groupe ou un Propriétaire de bien immobilier;

sous réserve des prescriptions obligatoires en matière de cessation de paiement, inviter toute personne à désigner un syndic ou bien un syndic et un administrateur pour la totalité ou une partie de l'activité ou des actifs de la Société ou de tout autre membre du Groupe ou d'un Propriétaire de bien immobilier;

faire une proposition d'arrangement librement consenti dans le cadre de la loi applicable à la Société ou à tout autre membre du Groupe ou à un Propriétaire de bien immobilier;

obtenir un compromis ou un arrangement dans le cadre de la loi applicable à la Société ou à tout autre membre du Groupe ou à un Propriétaire de bien immobilier;

7. La conclusion, la résiliation ou la modification d'un contrat ou arrangement entre la Société et/ou un membre de son Groupe y compris un Propriétaire de bien immobilier et un Associé et/ou gérant (ou une personne ayant des liens avec à un Associé et/ou Administrateur) ou dans lequel l'Associé et/ou l'Administrateur a des intérêts.

8. Le fait de créer une Charge sur un actif de la Société et/ou d'un membre de son Groupe y compris un Propriétaire de bien immobilier, ou de consentir une garantie, indemnité ou caution, la conclusion d'un accord ou d'un arrangement ayant un effet similaire par un membre du Groupe ou la prise en charge par un membre du Groupe d'un passif, qu'il soit réel ou éventuel, concernant une obligation de toute autre personne qu'une filiale à 100 % de la Société ou autre que des nantissements, ou l'application de clauses de réserve de propriété, dans l'un ou l'autre cas résultant du cours normal et ordinaire des affaires).

9. L'acquisition par tous moyens (y compris par bail ou licence) par la Société et/ou un membre de son Groupe d'un droit portant sur un terrain en pleine propriété ou à bail.

10. Le fait pour un gérant de contracter, ou la décision d'un gérant d'assumer des obligations financières qui imposent à un Associé d'apporter un financement supplémentaire à la Société.

11. Le lancement de toute nouvelle activité qui n'est ni auxiliaire ni accessoire à l'objet de la Société.

12. Le fait d'émettre des, ou de consentir à la cession des, parts sociales, obligations ou autres titres, d'accorder des options à leur sujet, ou de consentir à une réorganisation du capital social.

13. La participation à une coentreprise ou société de personnes avec toute personne ou une fusion ou un regroupement avec toute personne.

14. Le fait pour un membre du Groupe (selon le cas) de conclure un accord ou un engagement exécutoire en vue d'accomplir l'une des actions décrites dans la présente Annexe.

Aux fins des présents Statuts, un «Vote à la majorité qualifiée» signifie le vote favorable des Associés détenant des Parts sociales qui représentent 75% au moins du capital social total émis de la Société.

3. Retirer le deuxième paragraphe de l'article 15 et le remplacer par le libellé suivant:

«Les gérants de la Société, à condition que la Société détienne dans la réserve les montants exigés en vertu de la loi applicable et sous réserve de son budget annuel approuvé, évalueront, de bonne foi, si des distributions intérimaires, trimestrielles ou annuelles, selon le cas, sont possibles et distribueront les montants disponibles pour une distribution conformément à cette évaluation. Si les gérants concluent que de telles distributions ne sont pas possibles, ils donneront à tous Associés, une explication écrite des raisons pour lesquelles ils en ont ainsi décidé, dans les 14 jours.»

4. Insérer un nouvel article 19 comme suit:

" **Art. 19.** En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français de ces statuts, le texte anglais fera foi.»

5. Insérer un nouvel article intitulé «Chapitre VI-Définitions» et compléter le nouvel article 20 avec les définitions suivantes en ordre alphabétique:

«Accord JVC»	Accord de coentreprise en date du 16 juillet 2012 tel qu'il peut être amendé périodiquement
«Budget»	le budget annuel de la Société
«Charge»	comprend toute hypothèque, charge, tout gage, nantissement, garantie, fiducie, droit de compensation ou autre droit ou intérêt de tiers, y compris toute cession à titre de garantie, réserve de propriété ou autre sûreté de toute nature, quelle que soit la façon dont elle a été créée ou est survenue, ou tout autre accord ou arrangement (y compris un contrat de vente et de rachat) ayant des effets similaires
«Conseil»	le conseil de gérance de la Société tel qu'il est constitué périodiquement conformément aux présents statuts
«Contrôle»	à l'égard d'une personne morale, signifie le pouvoir pour une personne d'obtenir que les affaires de la personne morale soient dirigées selon ses désirs: (a) par la détention des parts sociales ou la possession du droit de vote, relativement à ladite personne morale ou une autre, ou (b) en vertu de pouvoirs conférés par les documents constitutifs ou sociaux, ou tout autre document régissant ladite personne morale ou une autre. et un Changement de Contrôle se produit si une personne qui contrôle une personne morale cesse de le faire ou si une autre personne en acquiert le contrôle, et «Contrôle» doit être interprété en conséquence.
«Filiale»	à l'égard d'une société quel que soit son lieu de constitution (la société holding), toute autre société dans laquelle la société holding (ou une personne agissant pour son compte) détient ou Contrôle directement ou indirectement soit: (a) une majorité des droits de vote susceptibles d'être exercés aux assemblées générales de la Société, soit (b) le droit de désigner ou de révoquer des administrateurs disposant d'une majorité des droits de vote susceptibles d'être exercés aux réunions du conseil d'administration de la Société et toute société qui est une Filiale d'une autre société est aussi une Filiale de la société holding de cette société. Sauf si le contexte en dispose autrement, la définition de Filiale d'une société à un moment donné doit s'appliquer à cette société telle qu'elle est alors constituée. a. Une personne a des liens avec une société si: i. elle est administrateur ou administrateur de fait de la Société ou affiliée à un administrateur ou administrateur de fait, ou ii. elle est affiliée à la Société. b. Une société est affiliée à une autre société dans l'une des situations suivantes: i. si l'une des sociétés Contrôle l'autre, ou ii. si c'est la même personne qui exerce le Contrôle des deux, ou iii. si une personne (A) a le Contrôle de l'une et des personnes qui sont affiliées à A, ou A avec des personnes qui sont ses affiliés, ont le contrôle de l'autre, ou iv. si un groupe de deux personnes ou plus a le Contrôle de chaque société, et que les groupes comprennent les mêmes personnes ou peuvent être réputés comprendre les mêmes personnes en considérant (dans un ou plusieurs cas) un membre de l'un ou l'autre des groupes comme remplacé par une personne dont il est un affilié.
«Groupe»	à l'égard d'une société (quel que soit son lieu de constitution), cette société, toute société dont elle est une filiale (sa société holding) et toutes autres Filiales de ladite société holding; et chacune des sociétés dans un Groupe est membre du Groupe et sauf si le contexte en dispose autrement, l'application de la définition de Groupe à une société à un moment donné s'applique à la Société telle qu'elle est alors constituée
«Propriétaire de bien immobilier»	signifie chacune des filiales de la Société qui détient certaines propriétés de commerce de détail en Allemagne dont la Société est le propriétaire
«TRI»	signifie un taux équivalent annuel de rendement calculé sur une base trimestrielle à l'aide de méthodes de calcul appliquées de façon cohérente. Le rendement sera calculé sur tous les montants (directement et/ou indirectement) investis par une partie (y compris par des Apports en capital, des Prêts prioritaires et des prêts

d'Associés et les coûts payés par la partie concernée au titre des services rendus à la Société ou à un Propriétaire de bien immobilier) dans un Propriétaire de bien immobilier ou, selon le cas, les propriétaires de toutes les Propriétés alors détenues, directement et/ou indirectement, par la Société.

6. Remplacer le mot «associé» partout dans les statuts par le mot «shareholder» dans le texte anglais uniquement.

PAR CONSÉQUENT, les résolutions suivantes ont été adoptées et approuvées à l'unanimité par les Associés de la Société:

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de remplacer l'article 10 et le numéroter article 10.1 et de remplacer le premier paragraphe comme suit:

"Le conseil de gérance ne doit pas être composé de plus que de trois gérants. L'associé unique ou la pluralité des associés de la Société doivent avoir le droit de désigner ou de révoquer un gérant de la société par décision majoritaire."

Retirer le dernier paragraphe de l'article 10.1 et le remplacer par le libellé suivant:

«La Société est tenue par la signature d'un membre du Conseil et d'un représentant de REDEFINE INTERNATIONAL FUND MANAGERS EUROPE Management LIMITED ou de tout autre consultant engagé par la Société ou une Filiale de la Société, de fournir des prestations de conseil, selon la définition indiquée dans l'Accord JVC.»

Seconde résolution

L'assemblée décide à l'unanimité d'insérer un nouvel article 10.2 comme suit:

«Nonobstant l'article 10.1, le Conseil de gérance a la responsabilité de la surveillance et de la gestion quotidiennes de la Société et de son activité. Chacune et la totalité des décisions concernant la gestion de la Société seront prises par le Conseil, à l'exception de toute décision en rapport avec les Questions réservées telles que définies ci-dessus qui exigent qu'une décision soit adoptée par un Vote qualifié des Associés, selon la définition ci-dessous.»

Les questions réservées soumises au Vote à la Majorité qualifiée sont:

1. L'approbation du Budget de la Société et de toute entité détenue directement et/ou indirectement par la Société (un «Propriétaire de bien immobilier»), de toute modification ou changement concernant ce budget qui se traduit par un écart de 10% ou plus dans un poste quelconque, ou de la prise de mesures qui ne cadrent pas avec le budget.

Si un Budget annuel n'est pas approuvé au 31 décembre de l'année précédente, la Société ou le Propriétaire de bien immobilier concerné, selon le cas, conduiront les activités conformément au Budget de l'année précédente majoré d'une augmentation annuelle de 3%.

2. La vente de toutes les propriétés foncières (chacune étant une «Propriété», collectivement, les «Propriétés») alors détenues, directement et/ou indirectement, par tous les Propriétaires de bien immobilier, y compris par le biais d'une vente des droits dudit Propriétaire de bien immobilier ou des droits de la société mère des Propriétaires de bien immobilier, sauf si la vente est conclue à partir de la fin de la sixième (6) année et au plus tard à la fin de la dixième (10) année suivant la date à laquelle la quatrième (4) Propriété a été acquise par la Société ou un Propriétaire de bien immobilier (la «Date applicable») et si le prix de vente net représente un TRI de 15% ou plus ou si la vente est conclue à partir de la fin de la dixième (10) année suivant la Date applicable et que le prix de vente net représente un TRI de 10% ou plus.

3. La vente unique d'une certaine Propriété détenue, directement et/ou indirectement par un Propriétaire de bien immobilier, y compris par le biais de la vente des droits dudit Propriétaire de bien immobilier ou des droits de la société mère dudit Propriétaire de bien immobilier, sauf quand la vente doit être conclue à partir de la fin de la sixième (6) année suivant la Date applicable et que le prix de vente net représente un TRI de 19% ou plus.

4. Tout refinancement, que ce soit concernant toutes les Propriétés, certaines ou l'une d'entre elles.

5. La signature d'un contrat de bail avec un seul locataire s'agissant d'une superficie totale représentant 20% ou plus de la superficie commerciale totale d'une seule Propriété.

6. L'adoption de toute mesure visant à:

liquider ou dissoudre la Société ou tout autre membre du Groupe ou un Propriétaire de bien immobilier;

sous réserve de prescriptions légales obligatoires, obtenir une ordonnance d'administration concernant la Société ou tout autre membre du Groupe ou un Propriétaire de bien immobilier;

sous réserve des prescriptions obligatoires en matière de cessation de paiement, inviter toute personne à désigner un syndic ou bien un syndic et un administrateur pour la totalité ou une partie de l'activité ou des actifs de la Société ou de tout autre membre du Groupe ou d'un Propriétaire de bien immobilier;

faire une proposition d'arrangement librement consenti dans le cadre de la loi applicable à la Société ou à tout autre membre du Groupe ou à un Propriétaire de bien immobilier;

obtenir un compromis ou un arrangement dans le cadre de la loi applicable à la Société ou à tout autre membre du Groupe ou à un Propriétaire de bien immobilier;

7. La conclusion, la résiliation ou la modification d'un contrat ou arrangement entre la Société et/ou un membre de son Groupe y compris un Propriétaire de bien immobilier et un Associé et/ou gérant (ou une personne ayant des liens avec à un Associé et/ou Administrateur) ou dans lequel l'Associé et/ou l'Administrateur a des intérêts.

8. Le fait de créer une Charge sur un actif de la Société et/ou d'un membre de son Groupe y compris un Propriétaire de bien immobilier, ou de consentir une garantie, indemnité ou caution, la conclusion d'un accord ou d'un arrangement ayant un effet similaire par un membre du Groupe ou la prise en charge par un membre du Groupe d'un passif, qu'il soit réel ou éventuel, concernant une obligation de toute autre personne qu'une filiale à 100 % de la Société ou autre que des nantissements, ou l'application de clauses de réserve de propriété, dans l'un ou l'autre cas résultant du cours normal et ordinaire des affaires).

9. L'acquisition par tous moyens (y compris par bail ou licence) par la Société et/ou un membre de son Groupe d'un droit portant sur un terrain en pleine propriété ou à bail.

10. Le fait pour un gérant de contracter, ou la décision d'un gérant d'assumer, des obligations financières qui imposent à un Associé d'apporter un financement supplémentaire à la Société.

11. Le lancement de toute nouvelle activité qui n'est ni auxiliaire ni accessoire à l'objet de la Société.

12. Le fait d'émettre des, ou de consentir à la cession des, parts sociales, obligations ou autres titres, d'accorder des options à leur sujet, ou de consentir à une réorganisation du capital social.

13. La participation à une coentreprise ou société de personnes avec toute personne ou une fusion ou un regroupement avec toute personne.

14. Le fait pour un membre du Groupe (selon le cas) de conclure un accord ou un engagement exécutoire en vue d'accomplir l'une des actions décrites dans la présente Annexe.

Aux fins des présents Statuts, un «Vote à la majorité qualifiée» signifie le vote favorable des Associés détenant des Parts sociales qui représentent 75% au moins du capital social total émis de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de retirer le deuxième paragraphe de l'article 15 et le remplacer par le libellé suivant:

«Les gérants de la Société, à condition que la Société détienne dans la réserve les montants exigés en vertu de la loi applicable et sous réserve de son budget annuel approuvé, évalueront, de bonne foi, si des distributions intérimaires, trimestrielles ou annuelles, selon le cas, sont possibles et distribueront les montants disponibles pour une distribution conformément à cette évaluation. Si les gérants concluent que de telles distributions ne sont pas possibles, ils donneront à tous Associés, une explication écrite des raisons pour lesquelles ils en ont ainsi décidé, dans les 14 jours.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité d'insérer un nouvel article 19 comme suit:

" **Art. 19.** En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français de ces statuts, le texte anglais fera foi.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité d'insérer un nouvel article intitulé «Chapitre VI-Définitions» et compléter le nouvel article 20 avec les définitions suivantes en ordre alphabétique:

«Accord JVC»	Accord de coentreprise en date du 16 juillet 2012 tel qu'il peut être amendé périodiquement.
«Budget»	le budget annuel de la Société.
«Charge»	comprend toute hypothèque, charge, tout gage, nantissement, garantie, fiducie, droit de compensation ou autre droit ou intérêt de tiers, y compris toute cession à titre de garantie, réserve de propriété ou autre sûreté de toute nature, quelle que soit la façon dont elle a été créée ou est survenue, ou tout autre accord ou arrangement (y compris un contrat de vente et de rachat) ayant des effets similaires.
«Conseil»	le conseil de gestion de la Société tel qu'il est constitué périodiquement conformément aux présents statuts.
«Contrôle»	à l'égard d'une personne morale, signifie le pouvoir pour une personne d'obtenir que les affaires de la personne morale soient dirigées selon ses désirs: (a) par la détention des parts sociales ou la possession du droit de vote, relativement à ladite personne morale ou une autre, ou (b) en vertu de pouvoirs conférés par les documents constitutifs ou sociaux, ou tout autre document régissant ladite personne morale ou une autre. et un Changement de Contrôle se produit si une personne qui contrôle une personne morale cesse de le faire ou si une autre personne en acquiert le contrôle, et «Contrôle» doit être interprété en conséquence. a. Une personne a des liens avec une société si:

- i. elle est administrateur ou administrateur de fait de la Société ou affiliée à un administrateur ou administrateur de fait, ou
- ii. elle est affiliée à la Société.
- b. Une société est affiliée à une autre société dans l'une des situations suivantes:
- i. si l'une des sociétés Contrôle l'autre, ou
- ii. si c'est la même personne qui exerce le Contrôle des deux, ou
- iii. si une personne (A) a le Contrôle de l'une et des personnes qui sont affiliées à A, ou A avec des personnes qui sont ses affiliés, ont le contrôle de l'autre, ou
- iv. si un groupe de deux personnes ou plus a le Contrôle de chaque société, et que les groupes comprennent les mêmes personnes ou peuvent être réputés comprendre les mêmes personnes en considérant (dans un ou plusieurs cas) un membre de l'un ou l'autre des groupes comme remplacé par une personne dont il est un affilié.
- «Groupe» à l'égard d'une société (quel que soit son lieu de constitution), cette société, toute société dont elle est une filiale (sa société holding) et toutes autres Filiales de ladite société holding; et chacune des sociétés dans un Groupe est membre du Groupe et sauf si le contexte en dispose autrement, l'application de la définition de Groupe à une société à un moment donné s'applique à la Société telle qu'elle est alors constituée.
- «Propriétaire de bien immobilier» signifie chacune des autres filiales de la Société qui détient certaines propriétés de commerce de détail en Allemagne dont la Société est propriétaire.
- «TRI» signifie un taux équivalent annuel de rendement calculé sur une base trimestrielle à l'aide de méthodes de calcul appliquées de façon cohérente. Le rendement sera calculé sur tous les montants (directement et/ou indirectement) investis par une partie (y compris par des Apports en capital, des Prêts prioritaires et des prêts d'Associés et les coûts payés par la partie concernée au titre des services rendus à la Société ou à un Propriétaire de bien immobilier) dans un Propriétaire de bien immobilier ou, selon le cas, les propriétaires de toutes les Propriétés alors détenues, directement et/ou indirectement, par la Société.

Sixième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de remplacer le mot «associate» partout dans les statuts par le mot «shareholder» dans le texte anglais uniquement.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.30 heures.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le présent acte est fait au Luxembourg, à la date mentionnée au début de ce document. Après lecture faite aux comparants, un mandataire a signé avec Nous le notaire l'original du document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, R. GAITO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 5 août 2013. Relation: LAC/2013/36530. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013116313/592.

(130140849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Société d'Importation de Produits Electriques au Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 42, ZAE Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 95.353.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116325/9.

(130140796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

CEON Fund SICAV SIF SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 162.404.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 5 juillet 2013, Deloitte Audit, sis 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été réélu comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2013115343/13.

(130140139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Coriolan, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 176.791.

A dater de ce jour, la société PUNDAMILIA FAMILY OFFICE Sarl démissionne de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la société suivante:

CORIOLAN SA - RCSL n°B176791

Strassen, le 09/08/2013.

Ariane VANSIMPSEN

Gérante / Expert-Comptable OEC

Référence de publication: 2013115360/13.

(130140496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Boucherie-Charcuterie Peporté, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 4, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 102.667.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115316/9.

(130140197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

C & C Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 1, rue de Nospelt.

R.C.S. Luxembourg B 132.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115321/9.

(130139950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

C & C Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 1, rue de Nospelt.

R.C.S. Luxembourg B 53.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115322/9.

(130139968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Caulkett (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 131.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115324/9.

(130140378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Faltain Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 174.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113159/9.

(130137633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Green Bear S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 114.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113204/9.

(130137137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Park Invest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 151.642.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106262/9.

(130129206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

PCV Lux S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 141.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106266/9.

(130128280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pierson Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 144.008.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106272/9.

(130129205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.
